



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

**Caisse régionale
Île-de-France**



NOTRE ACTION AU SERVICE DES ENTREPRISES

FAITS ET CHIFFRES 2021 - RISQUES PROFESSIONNELS

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

FRANÇOIS BLANCHARD - Ingénieur conseil régional

1/ CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION	4
1. Présentation de la région Île-de-France	
2. Nombre de sections d'établissements, de salariés et sinistralité en Île-de-France	
2/ PRÉSENTATION DE LA DRRP	12
1. Structures	
2. Organigrammes budgétaires	
3/ PLAN D'ACTION DU SERVICE 2019/2022	18
1. Programmes nationaux	
2. Programmes régionaux	
3. Actions spécifiques de prévention	
4. Offre de service prévention	
5. Incitations financières	
6. Contribution aux travaux du réseau national	
7. Prévention de la désinsertion professionnelle	
4/ ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION	36
1. Activité globale	
2. Travaux avec les partenaires sociaux	
3. Partenariats	
4. Unités techniques	
5. Formation	
6. Information	
5/ DIRECTION TARIFICATION ET RECONNAISSANCE	55
1. Département tarification	
2. Département reconnaissance	
6/ SYNTHÈSE DES RÉSULTATS CPG OBTENUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021	67
ANNEXES	70
GLOSSAIRE	76

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Chaque jour au service des assurés, des entreprises et des salariés, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social, la caisse verse des prestations, agit dans les domaines de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie, et prévient les risques professionnels. Ces missions recouvrent une grande diversité d'actions, de métiers et d'expertises. Surtout, elles répondent à une nécessité sociale, économique et humaine qui font de la Cramif un amortisseur social de tout premier plan.

“ 2021 est l’année où le montant des aides financières aux entreprises a dépassé pour la première fois la barre des 14 millions d’euros. ”



C'est dans la continuité de l'année précédente que 2021 s'est déroulée. Les dispositions déployées pour faire face aux confinements successifs ont été intégrées au quotidien pour garantir un haut niveau de service aux entreprises en Île-de-France. Le télétravail a ainsi été mis en œuvre avec parcimonie et les préventeurs sont intervenus dans les entreprises et sur les chantiers à hauteur des années précédentes. Par ailleurs, les objectifs du contrat pluriannuel de gestion ont été stabilisés en tenant compte des effets de la crise sur certains secteurs tels que les établissements sanitaires et médico-sociaux.

L'accompagnement des entreprises ciblées par l'un des programmes nationaux ou régionaux a permis une bonne progression globale de ces entreprises dans la réalisation des étapes de la démarche de prévention.

L'important travail d'ingénierie du Réseau de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels s'est concrétisé par la réalisation de 10 fiches thématiques relatives à la prévention des chutes (de plain-pied et de hauteur), la deuxième cause des accidents du travail avec arrêt (environ 25 %).

Le réseau, avec l'appui de l'INRS, a finalisé une offre de service complète pour les quelque 35 secteurs d'activité dans lesquels de nombreuses TPE/PME ont un niveau de sinistralité élevé. Cette offre de service comprend en particulier des aides à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques, à l'analyse des accidents du travail, des fiches pour bien choisir son matériel et des subventions. Des webinaires ont été organisés pour faire connaître cette offre globale ; la caisse en a animé cinq spécifiques.

2021 est l'année où le montant des aides financières aux entreprises a dépassé pour la première fois la barre des 14 millions d'euros. Par ailleurs, le traitement des subventions dites Covid – pour les TPE et pour les travailleurs indépendants – a mobilisé beaucoup de ressources administratives, pour un montant cumulé de plus de dix millions d'euros.

La Cramif a investi pour son laboratoire de toxicologie industrielle (LTX) dans un microscope électronique à transmission qui servira pour l'ensemble du réseau à identifier les fibres d'amiante dans des prélèvements. Cet investissement vient renforcer l'expertise de la Cramif dans ce domaine.

Pour la tarification, le principal challenge a consisté à promouvoir l'adhésion des entreprises au compte ATMP afin de bénéficier de la dématérialisation de leurs notifications de taux de cotisation dès le 1^{er} janvier 2022. En un an, le nombre d'entreprises franciliennes ayant franchi le pas a plus que doublé.

La tarification a poursuivi par ailleurs sa transformation numérique avec d'une part la dématérialisation de tous les flux de courriers et d'autre part le déploiement de l'assistance à la codification des déclarations des accidents du travail grâce à un applicatif s'appuyant sur l'intelligence artificielle.

Enfin, la gestion du risque (GDR) s'est matérialisée par un renforcement des échanges avec les CPAM et l'Urssaf franciliennes avec des informations partagées régulièrement pour identifier des abus.

Ce document vous présente l'activité de la direction régionale des risques professionnels (DRRP) en 2021. N'hésitez pas à le parcourir pour mieux nous connaître et faire appel à notre expertise au bénéfice des entreprises.

1

CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION



1. PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Sauf précision contraire, les chiffres suivants sont issus de la brochure « chiffres-clés 2021 de la région Île-de-France » coéditée par l'**Institut Paris Région, INSEE et la CCI Île-de-France**.

TERRITOIRE



La région Île-de-France a une superficie de 12 012 km² (soit 2,2 % du territoire français), elle se divise en huit départements et comporte 1 287 communes.

POPULATION



L'Île-de-France compte près de 12,3 millions d'habitants (estimation 2020), avec une croissance démographique de 0,4 % par an entre 2013 et 2019.

La région concentre donc près de 18 % de la population française métropolitaine et 2,4 % de celle de l'Union Européenne.

La population de la région est plus jeune que la moyenne nationale : les 15-59 ans représentent 60,7 % de la population francilienne (56,3 % en France) et les 60 ans et plus représentent 19,8 % de la population (25,5 % en France).

ÉCONOMIE

Située au carrefour des échanges européens, l'Île-de-France est la **première région économique française** et l'une des premières au niveau européen.

Son PIB représente environ 31 % de la richesse nationale et près de 5,4 % du PIB de l'Union Européenne. Le PIB francilien par habitant est en moyenne 1,7 fois plus élevé que celui de l'ensemble des Français.

La forte tradition industrielle de la région Île-de-France se caractérise par **un tissu dense de PME/PMI et un large éventail d'activités**. Elle rassemble une forte densité d'entreprises technologiques (grands groupes, PME, start-up), des pôles de compétitivité de réputation internationale et une des plus fortes concentrations scientifiques et technologiques en Europe.

Premier bassin d'emploi européen, sa main-d'œuvre est hautement qualifiée : 34 % des cadres français. L'Île-de-France rassemble 23 % des universités françaises, près de 25 % des écoles d'ingénieurs (hors universités) et 22 % des écoles de commerce, gestion et comptabilité. Pour renforcer son attractivité, la région s'est dotée d'infrastructures de premier plan.

Le « hub » aérien de Paris est le premier d'Europe : la plupart des grandes métropoles sont accessibles en moins de deux heures de vol. Avec 70 ports et six plateformes modales répartis sur 500 km de voies navigables, la région est également la deuxième plate-forme fluviale d'Europe. Le projet du Grand Paris verra la concrétisation de près de 200 km de métro en souterrain, de 78 nouvelles gares et une quinzaine de contrats de développement territorial (logements, commerces, bureaux, etc.).

Enfin, l'Île-de-France, et plus particulièrement Paris, ville d'art, d'histoire et de culture, reste très attractive pour les touristes internationaux. Elle est, depuis plusieurs années, **la première région touristique mondiale**, avec près de 72 millions de nuitées en 2018, dont 58,6 % concernent les étrangers. En outre, avec plus de 700 000 m² d'espaces d'exposition, Paris se situe au premier rang européen pour le nombre de salons et de visiteurs accueillis et au cinquième, pour le nombre d'exposants sur les salons de dimension internationale (plus de 500 exposants). Paris est la deuxième ville du monde accueillant le plus de congrès derrière Barcelone. En 2018, Le tourisme d'affaires a d'ailleurs représenté 47 % des nuitées de l'hôtellerie francilienne. En 2020 et 2021, la pandémie a fortement impacté le secteur du tourisme.

Le Grand Paris est un projet d'urbanisation et de transport en commun sans précédents qui sous-entend une modification substantielle des infrastructures de la région. Ces changements majeurs sont entre autres amplifiés par l'organisation de la coupe du monde de rugby en 2023 et des jeux olympiques d'été 2024 à Paris. L'organisation de ces événements s'accompagnera ainsi d'importants investissements concernant les équipements sportifs, le réseau de transport, l'accès au logement, les services publics, la lutte contre la pollution, le recyclage des déchets, etc.

EMPLOI



Au 1^{er} janvier 2021, l'Île-de-France comptait plus de 6,4 millions d'actifs, dont 5,3 ayant un emploi :

75,3 % des hommes et 68,2 % des femmes de 15 à 64 ans sont en activité. Ces taux sont plus élevés dans la région que dans l'ensemble de la France. La différence est particulièrement marquée pour les actifs âgés de 55 à 64 ans, quel que soit le sexe. Seule exception, les hommes de 15 à 24 ans sont moins actifs dans la région. Dans cette tranche d'âge, les jeunes sont en effet plus souvent étudiants en Île-de-France qu'ailleurs.

La région concentre plus de 21 % de la population active nationale.

La forte proportion de cadres et professions intellectuelles en Île-de-France (30,5 % contre 14,6 % en province) est liée à la présence de nombreux sièges sociaux, ainsi que de centres de recherche et d'universités.

Le tableau « Part des emplois franciliens vis-à-vis de la France » montre l'évolution par secteur d'activité de l'emploi salarié privé (hors agriculteurs, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs).

BUDGET

En 2021, le budget de la région Île-de-France s'est élevé à cinq milliards d'euros (dont transport et mobilité 1,8 Md€, emploi et formation 460 M€, enseignement secondaire 951 M€).

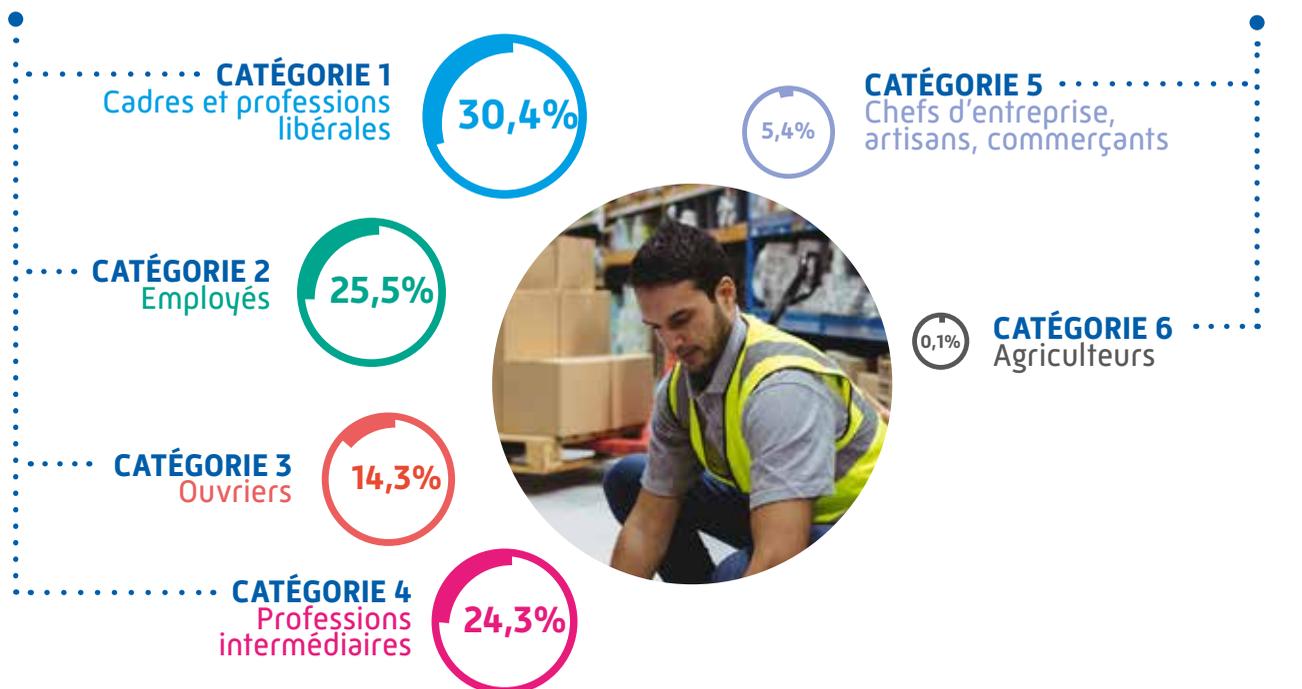
LOGEMENT

En 2019, le parc total de la région comptait 5,8 millions de logements en Île-de-France dont 90 % de résidences principales, soit 14,7 % du parc métropolitain.

À fin septembre 2021, 74 600 nouveaux logements ont été autorisés, soit +20 % par rapport à l'année précédente. Par contre, 64 300 logements ont été commencés, soit -10 % par rapport à l'année précédente.

SALARIÉS

NON SALARIÉS



CATÉGORIE 1 : ingénieurs, cadres, professeurs, médecins, journalistes

CATÉGORIE 2 : employés administratifs, employés de banques, standardistes, vendeurs, agents de service hospitalier, ambulanciers, etc.

CATÉGORIE 3 : mécaniciens, électriciens, charpentiers, maçons, plombiers, bouchers, boulangers, etc.

CATÉGORIE 4 : cadres moyens, contremaîtres, clergé

Source INSEE : recensement 2018

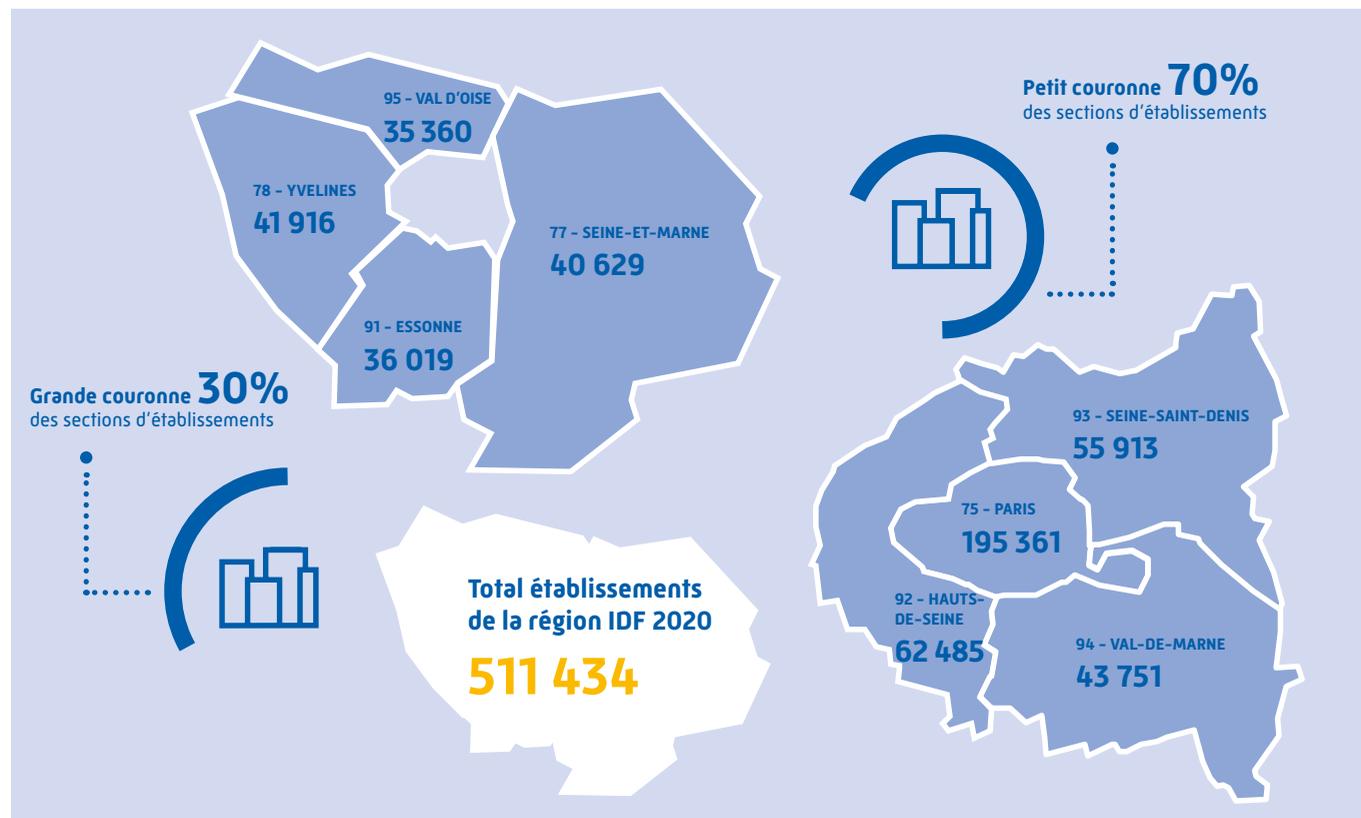
Part des emplois franciliens vis-à-vis de la France

	2003	2007	2011	2017	2019
 Industrie	13,8 %	15,2 %	14,32 %	14,02 %	13,81 %
 Construction BTP	16,3 %	17,5 %	18,22 %	20,25 %	21,02 %
 Tertiaire marchand	23,4 %	28,2 %	30,48 %	29,91 %	29,97 %

2. NOMBRE DE SECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS, DE SALARIÉS ET SINISTRALITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Les chiffres suivants sont issus des statistiques régionales 2020 – extraction en mai 2021 – et ont été présentés en CTR de novembre 2021.

Répartition par département



Répartition par CTN

CTR	CTN	Libellé CTN	Nombre de sections d'Etablissement [SE]	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre d'AT mortels	Nombre d'At trajet	Nombre de MP
1	A	Métallurgie	13 754	257 219	3 622	11	1 005	394
	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	973	44 615	533	2	170	56
2	B	Bâtiment Travaux Publics	66 845	402 066	10 156	26	1 144	916
	F	Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	5 775	42 911	895	2	211	173
3	C	Transport, eau, gaz, électricité, livre	64 206	625 784	15 084	19	2 829	507
	D	Services, commerces et alimentation	73 596	551 103	14 922	11	3 576	1 114
	G	Commerces non alimentaires	119 307	687 498	9 044	15	3 168	485
4 et 5	H	Activités de services I	114 485	1 549 141	6 993	14	5 678	306
	I	Activités de services II et travail temporaire	52 493	739 071	21 456	11	5 695	1 141
	Compte spécial							586
	Total		511 434	4 899 408	82 705	111	23 476	5 678

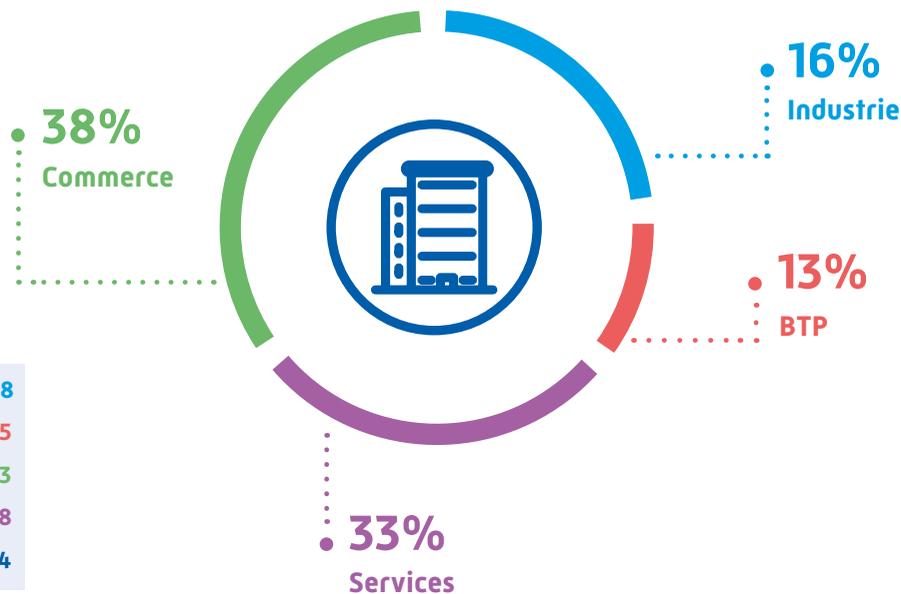
Répartition par tranche d'effectif

Tranche d'effectif	Nombre de Sections d'Etablissement (SE)	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre d'AT mortels	Nombre d'AT trajet	Nombre de MP
1 à 19	423 477	1 498 352	21 259	35	5 750	1 506
20 à 49	22 659	689 822	16 482	18	3 927	200
50 à 199	11 063	1 021 174	22 996	30	5 890	789
200 à 299	1 303	315 602	5 727	7	1 747	333
300 à 1499	1 705	961 720	11 998	15	4 706	773
1500 et plus	145	412 738	3 736	5	1 322	1 185
Indéfini ou non précisé	51 082	0	507	1	134	895
Île-de-France	511 434	4 899 408	82 705	111	23 746	5 678



Détail par secteur d'activité

Établissements



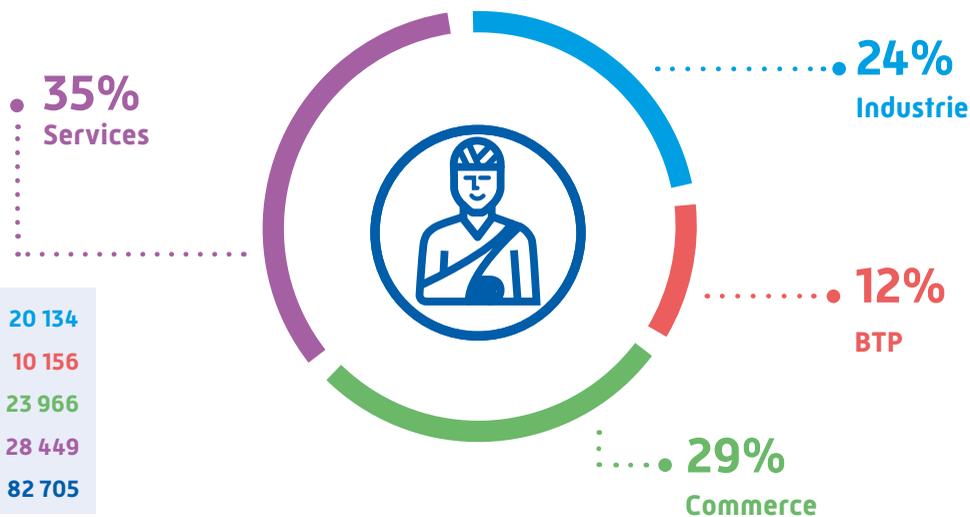
Industrie :	84 708
BTP :	66 845
Commerce :	192 903
Service :	166 978
Total :	511 434

Salariés



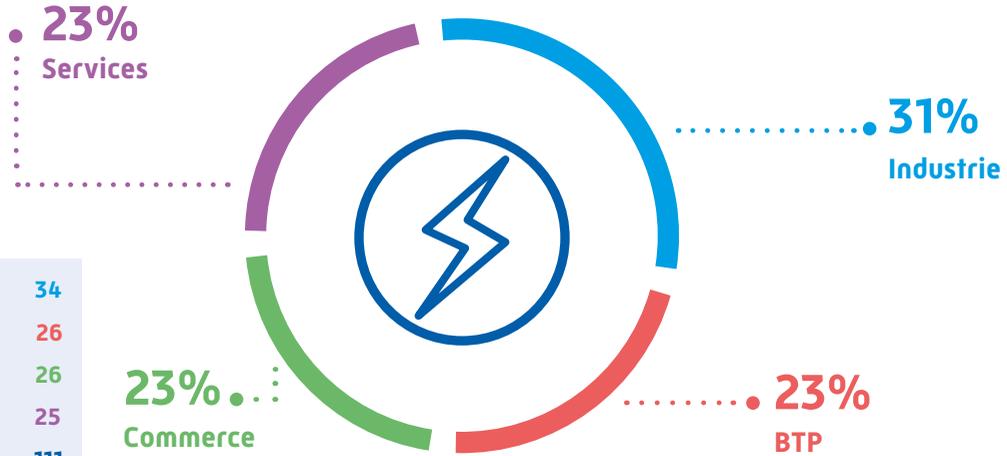
Industrie :	970 529
BTP :	402 066
Commerce :	1 238 601
Service :	2 288 212
Total :	4 899 408

AT avec arrêt



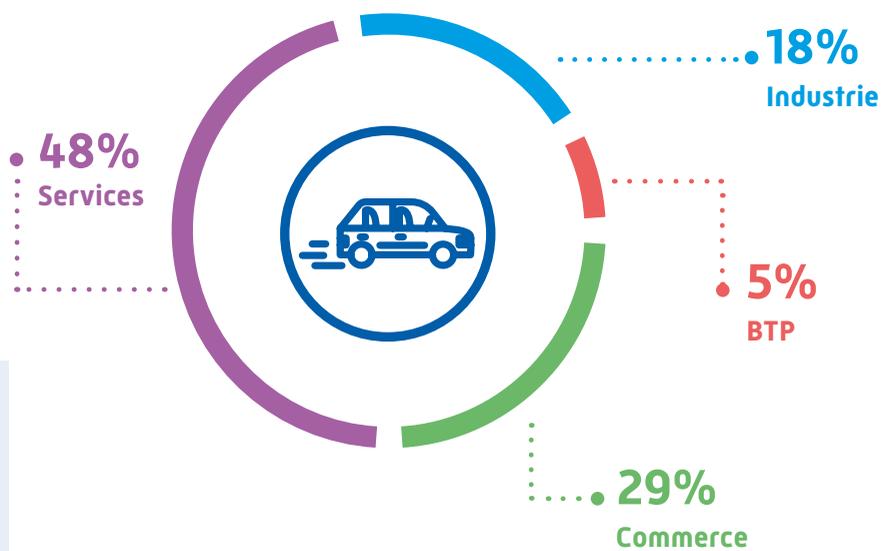
Industrie :	20 134
BTP :	10 156
Commerce :	23 966
Service :	28 449
Total :	82 705

AT mortels



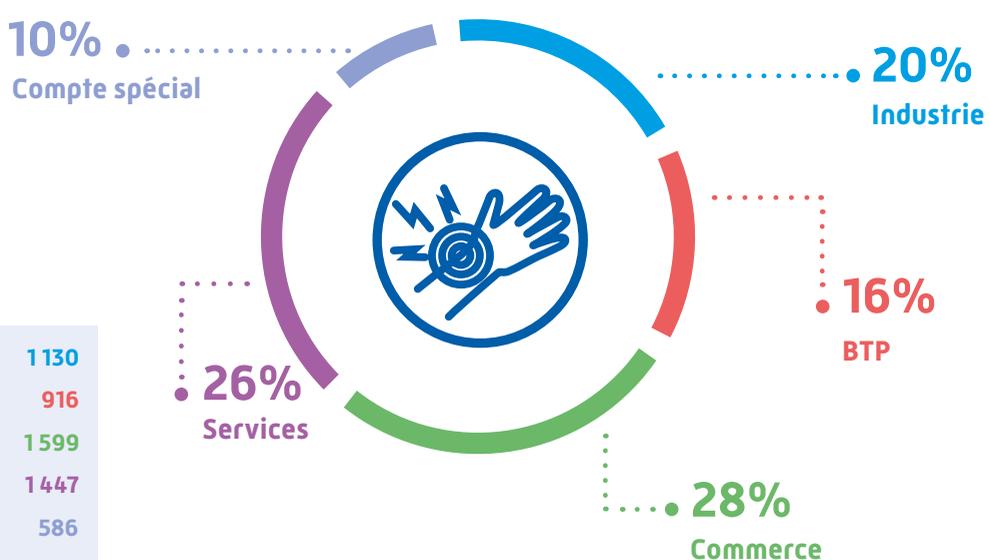
Industrie :	34
BTP :	26
Commerce :	26
Service :	25
Total :	111

AT trajet



Industrie :	4 215
BTP :	1 144
Commerce :	6 744
Services :	11 373
Total :	23 476

MP



Industrie :	1 130
BTP :	916
Commerce :	1 599
Service :	1 447
Compte spécial :	586
Total :	5 876

2

PRÉSENTATION DE LA DRRP

Organigramme de la Direction régionale des risques professionnels

+ DIRECTION RÉGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

François BLANCHARD

PRÉVENTION François BLANCHARD

- Groupe personnel formation logistique

• DIRECTION DES SERVICES EXTÉRIEURS

Vincent BRIOTET

- 8 Antennes départementales

• DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Emmanuel MARTEAU

- Centre de mesures et contrôles physiques
- Risques techniques et industriels
- Risques organisationnels
- Activités de service et BTP
- Laboratoire de toxicologie industrielle
- Laboratoire des biocontaminants
- Déploiement formation et information pour la prévention

• DIRECTION PILOTAGE ET PROSPECTIVE

Elisabeth MIARD

- Études de gestion
- Système information pilotage

• DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS INTERNES ET EXTERNES

Francis LEMIRE

- Conseil médical

TARIFICATION ET RECONNAISSANCE Jean-Yves MARTINEZ

• DIRECTION TARIFICATION ET RECONNAISSANCE

- Département pilotage tarification
- Département production tarification
- Département reconnaissance

1. STRUCTURES

Dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles, la Direction régionale des risques professionnels (DRRP) de la Cramif est composée du service prévention, et de la direction tarification et reconnaissance. Elle est placée sous l'autorité de l'ingénieur conseil régional (ICR).

SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le service prévention des risques professionnels contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises en déployant un ensemble de moyens tels que le conseil, l'assistance technique, le contrôle, les incitations financières, la formation et l'information.

DIRECTION DES SERVICES EXTÉRIEURS (DSE)



Elle est chargée de coordonner l'action des huit antennes départementales, en particulier dans la composante « Agir en entreprise » du processus prévention.

Attributions :

- développer sur le terrain la prévention des risques professionnels avec pour finalité la réduction du nombre et de la gravité des atteintes à la santé ;
- aider les employeurs à identifier les risques, à mettre en œuvre des moyens de prévention, à intégrer les principes généraux de prévention dès la conception d'un poste de travail. Pour cela, mener des actions basées sur le conseil, la formation et le contrôle ;
- utiliser les moyens d'incitation soumis à l'approbation et la décision des partenaires sociaux lors des CPPT, des comités techniques régionaux (CTR), de la commission régionale des AT/MP (CrAT/MP) et du Conseil d'administration (CA) : minorations de taux de cotisation (ristournes), majorations de taux de cotisation (cotisations supplémentaires), subventions et récompenses ;
- octroyer des aides financières dans le cadre des contrats de prévention et des subventions prévention TPE.

Nota : la DSE participe à l'encadrement des contrôleurs de sécurité en agrément, et assure leur accompagnement post agrément.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES (DST)

Les rôles et missions de la DST s'articulent autour de quatre axes principaux :

- **expertise technique** d'estimation des risques et **d'ingénierie de prévention** ;
- **pilotage de programmes prioritaires** ou **actions particulières** ;
- **animation technique** des partenaires sociaux réunis dans les comités techniques régionaux (CTR) ;
- **coordination auprès d'une cinquantaine de sièges sociaux d'entreprises majeures.**

Chacun des sept services techniques s'est vu attribuer des thèmes ou des domaines de prévention avec des pilotes qui ont en charge les actions correspondantes du plan d'actions de la DRRP :

Centre de mesures et contrôles physiques (CMP)

- Expertise en ambiances physiques ;

- Réalisation de mesures et de conseils en ventilation, bruit, vibrations, éclairage, ambiances thermiques, glissance des sols, rayonnements ionisants, rayonnements optiques, champs électromagnétiques ;
- Conseils en prévention des risques physiques.

Risques techniques et industriels (RTI)

- Equipements de travail ;
- Métallurgie, garages, centres de contrôle technique, déchets ;
- Risque routier ;
- Enregistrement des enquêtes AT mortels dans la base de données nationale EPICEA.

Risques organisationnels (RO)

- Risques TMS – Ergonomie ;
- Risques psychosociaux ;
- Commerces et industries de l'alimentation ;
- Logistique – Restauration collective.

Activités de service, Bâtiment & travaux publics (ASBTP)

- Bâtiment & travaux publics ;
- Intérim ;
- Sanitaire et médico-social.

Laboratoire de toxicologie industrielle (LTX)

- Expertise en risque chimique ;
- Réalisation de prélèvements (atmosphériques et surfaciques) et d'analyses d'agents chimiques dangereux ;
- Conseils en prévention du risque chimique.

Laboratoire des biocontaminants (LBC)

- Expertise en risque biologique ;
- Réalisation de prélèvements et d'analyses de bioaérosols, produits ou échantillons surfaciques ;
- Conseils en prévention du risque biologique.

Déploiement formation et information pour la prévention (DFI Prév)

- Ingénierie de formation à la prévention ;
- Formations inter et intra entreprises ;
- Habilitation des organismes de formation et des entreprises ;
- Partenariats pour la formation à la prévention, notamment en formation initiale (Education Nationale, CFA, Enseignement supérieur, fédérations professionnelles) ;
- Médiathèque : fonds documentaire spécialisé dans les risques professionnels (livres, brochures, DVD, bases de données, etc.), réponse aux sollicitations de recherches et synthèses bibliographiques.



La DST a aussi en charge l'organisation du concours santé sécurité « les trophées Cramif », l'encadrement des ingénieurs conseils en agrément, l'organisation des réunions techniques de service (RTS), l'appui technique sur les dossiers de reconnaissance des maladies professionnelles (en lien avec le département Reconnaissance) et la coordination des actions de normalisation (en lien avec EUROGIP).



DIRECTION DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS INTERNES ET EXTERNES (DDPIE)

La DDPIE est chargée, d'une part, du **développement et de l'animation de partenariats institutionnels**, dans le cadre de la composante « **Agir pour déployer la prévention** » du processus prévention et, d'autre part, d'**animer un pôle de Conseil médical** au service des équipes d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité de la Cramif et au titre de son expertise vis-à-vis de tiers comme, notamment, les six unités du centre régional de consultations de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE).

Attributions :

- poursuivre son rôle de promotion et de coordination de la prévention par la contractualisation de relations avec les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTi) et la DRIEETS à travers les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ;
- coordonner les actions régionales de prévention du plan régional santé au travail (PRST) ;
- rechercher des synergies avec les autres acteurs institutionnels : DRIEETS, OPPBTP, ARACT, CNAV, ARS Île-de-France ;
- favoriser le relais des messages de prévention auprès d'acteurs : syndicats, fédérations professionnelles, chambres de commerce et d'industrie (CCI) et chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) ;
- apporter son expertise au travers des partenariats avec le CRPPE ;
- animer certains réseaux d'acteurs en prévention, notamment en lien avec les CPOM signés entre les SPSTi, la Cramif et la DRIEETS.

DIRECTION PILOTAGE ET PROSPECTIVE (DPP)

La DPP a plus particulièrement en charge les activités de suivi et de pilotage de la DRRP ainsi que l'exploitation des statistiques régionales et nationales AT/MP. Elle assure également les missions liées à l'amélioration continue et à la maîtrise des risques pour le processus prévention.

Attributions :

- apporter des outils d'aide à la décision dans le domaine de la gestion de l'activité et des moyens de la DRRP (contrôle de gestion - comptabilité analytique) ;
- élaborer les tableaux de bord du plan d'actions et du CPG AT/MP ;
- réaliser le bilan annuel d'activité de la DRRP ;
- coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du service dans le cadre des CPG AT/MP ;
- assurer la maîtrise des risques en déclinant au plan local le Référentiel national partagé du processus santé au travail ;
- mettre en œuvre le Système de management intégré (SMI) de la branche Assurance Maladie.

L'unité Système d'information et pilotage (SIP) est rattachée à la DPP.

Attributions :

- assurer l'interface entre le service prévention et la direction des systèmes d'information de la Cramif ;
- assurer la maintenance bureautique, les liaisons informatiques réseau, gérer les accès et connexions aux bases et applications internes et externes ;
- produire des documents de synthèse sur la sinistralité AT/MP et son évolution ;
- répondre aux sollicitations externes et internes d'études statistiques ;
- développer des applicatifs pour le compte du service prévention ou d'autres secteurs de la caisse en liaison avec la direction des systèmes d'information de la Cramif.

DIRECTION TARIFICATION ET RECONNAISSANCE

Le département tarification des risques professionnels a pour mission de **calculer les taux de cotisation accident du travail et maladie professionnelle (AT/MP) de près de 500 000 établissements en Île-de-France**. Ces taux sont établis en fonction de la taille de l'établissement, de son secteur d'activité ainsi que de la fréquence et de la gravité des sinistres de ses salariés.

Département production tarification

Services techniques

Attributions :

- créer et classer les établissements ;
- gérer les comptes AT/MP et traiter notamment les anomalies issues des flux d'intégration des débits et des crédits, les DAT et DMP ainsi que les contestations des employeurs ;
- traiter les affaires contentieuses ;
- codifier les DAT.

Gestion de la relation client - Gestion du risque

Attributions :

- effectuer des enquêtes auprès des employeurs (classement de l'activité, taux fonctions supports de nature administrative, etc.) ;
- assurer une mission de conseil auprès des entreprises ;
- élaborer des plans d'actions et de suivis de lutte contre la fraude ;
- gérer l'offre de service « entreprises ».

Département pilotage tarification

Intervenants bureautique, réseau et applicatifs (IBRA)

Attributions :

- assurer la maintenance bureautique, les liaisons informatiques réseau, gérer les accès et connexions aux bases et applications internes et externes.

Cellule technique et pilotage

Attributions :

- planifier, superviser et contrôler l'exploitation des procédures informatiques tarification, suivre les évolutions du SNTRP, exploiter les requêtes nationales et créer des requêtes locales ;
- établir des plans d'actions après l'analyse des anomalies relevées par la direction financière et comptable.

Unité logistique

Attributions :

- recevoir, identifier, ventiler et numériser les documents reçus dans la GED « diadème » par unité.

Unité Perfectionnement et communication professionnelle (UPCP)

Attributions :

- mettre en œuvre la politique de perfectionnement et suivre le plan de formation ;
- réaliser des actions de communication externe et d'information du personnel ;
- gérer la documentation et suivre la réglementation ;
- prendre en charge pour le compte du réseau dans le cadre de la mission déléguée, la mise en ligne et le suivi de la documentation métier unique (DMU) ;

- prendre en charge pour le compte du réseau dans le cadre de la mission déléguée, la maintenance de la documentation associée à la formation nationale Startech, mise à jour/refonte des modules, alimentation de la banque des questions, exercices, contrôles, etc. ;
- prendre en charge pour le compte du réseau l'animation de modules dans le cadre de la formation nationale Startech ;
- effectuer des travaux et/ou participer à des groupes de travail pour le réseau ;
- mettre en œuvre de formations internes en matière de tarification hors formation professionnelle.

Département reconnaissance des risques professionnels

Ce département regroupe au sein d'une même entité, des unités ayant pour objet la réparation des atteintes liés aux Risques Professionnels et comme client l'assuré social.

Attributions :

- transmettre un rapport d'enquête s'il existe, à une victime d'accident du travail, ou ses ayants-droit, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur ;
- répondre aux demandes des CPAM dans le cadre de la reconnaissance des maladies professionnelles, conformément à l'article R 441-12 du code de la Sécurité sociale ;
- préparer les dossiers soumis au comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP), en application de l'article L 461-1 du code de la Sécurité sociale ;
- préparer les dossiers soumis à la commission pluridisciplinaire pénibilité, en lien avec la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV) ;
- assurer le secrétariat de la commission réclamation compte professionnel de prévention conformément à la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, et à l'ordonnance du 22 septembre 2017, aux décrets et arrêtés des 27 et 29 décembre 2017 ;

- Réaliser les enquêtes liées aux réclamations et présenter pour avis les conclusions à la commission.

SERVICES FONCTIONNELS

Groupe personnel formation et logistique (GPF)

Le groupe logistique a été intégré au groupe personnel formation le 1^{er} mars 2021.

Attributions :

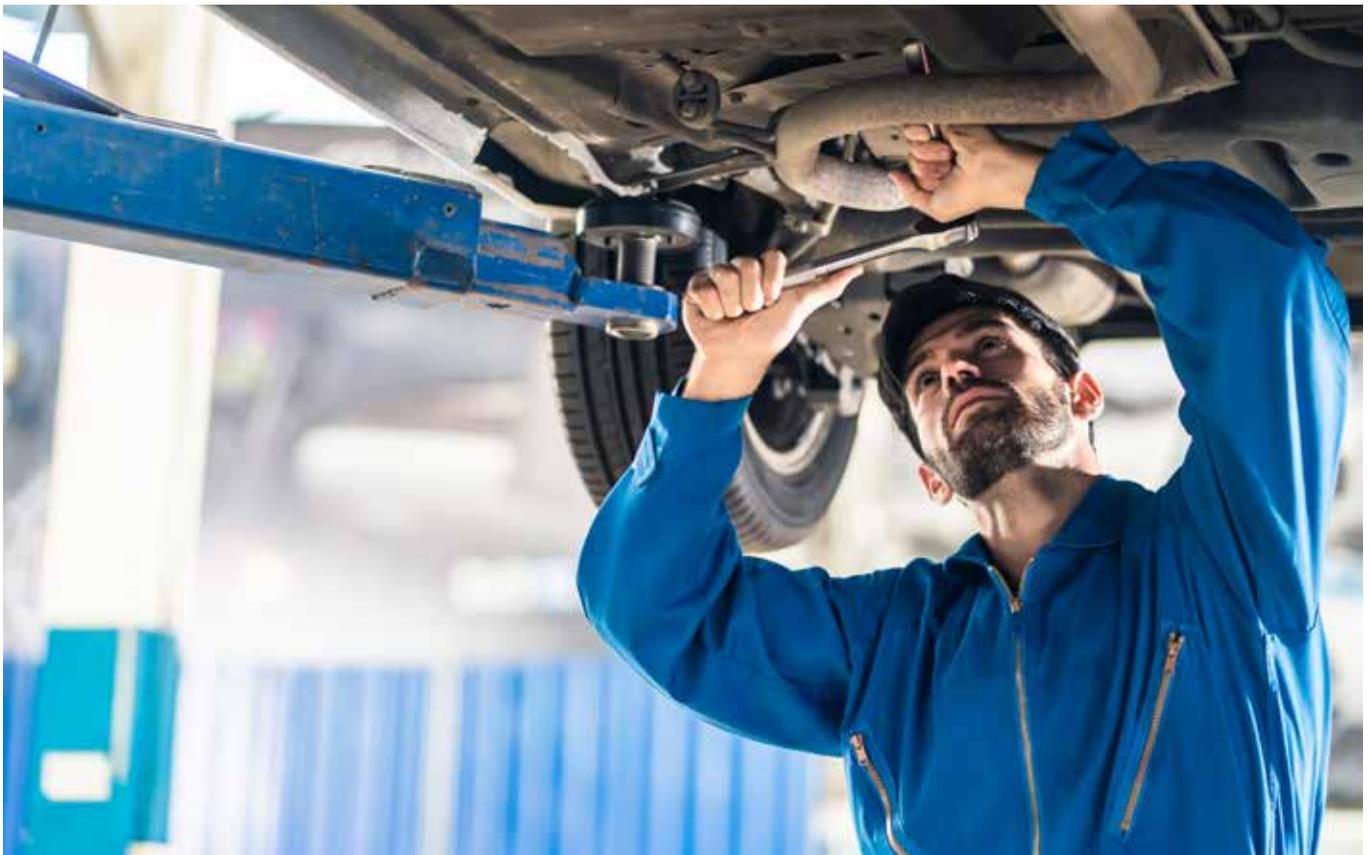
- recruter et gérer le personnel, tant technique qu'administratif, en lien avec la direction des ressources humaines de la Cramif ;
- préparer le plan de formation continue des agents et en assurer le suivi ;
- préparer les dossiers de la commission régionale des AT/MP et du Conseil d'administration ;
- assurer le suivi administratif des sessions syndicales de formation à la sécurité ;
- traiter le courrier (arrivée/départ) ;
- gérer le patrimoine et les locaux ;
- gérer les achats de petits matériels et suivre les travaux immobiliers.

Contentieux Tarification

Le contentieux tarification est intégré au département des affaires juridiques.

Attributions :

- rédiger pour le compte de l'ensemble des caisses régionales les mémoires à produire devant la Cour d'Appel d'Amiens à l'occasion des recours des entreprises relatifs aux taux de cotisation AT/MP ;
- assurer la représentation de toutes les CARSAT devant cette juridiction.



3

PLAN D'ACTION DU SERVICE 2019/2022



Prévention des risques professionnels

plan d'action en Île-de-France 2019 - 2022

3 priorités nationales



TMS¹ Pros



Risques chimiques Pros
(dont Amiante)



Risques chutes Pros

3 priorités régionales



Restauration collective



Paris capitale



Logistique

4 actions spécifiques



Aide et soins à domicile



Formations



Conception des lieux et des situations de travail (CLST)



Risques psychosociaux

partenariats³

SPSTi - CCPP - ARS - DRIEETS -
ARACT - OPPBTP - CCI
Fédérations professionnelles
& Syndicats salariés

offre de service

Grands Comptes
et TPE²

incitations financières

Subventions prévention
TPE - PME
Injonctions et majorations
du taux AT/MP⁴

1. Troubles musculo-squelettiques

2. Très petites entreprises

3. Partenariats : Services de santé au travail interentreprises (SSTI), Centres de consultations de pathologie professionnelle (CCPP), Agence régionale de santé (ARS), Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS), Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), Chambres de commerce et d'industrie (CCI)

4. Accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP)

Principaux secteurs d'activités concernés

- BTP
- Grande distribution
- Propreté
- Bricolage et ameublement
- Ehpad

- Établissements de soins
- Menuiseries
- Établissements de mécanique et d'usage
- Ateliers de réparation des véhicules
- Centres de contrôle technique

- Logistique
- Restauration collective
- Hôtellerie-restauration
- Aéroportuaire
- Déchets
- Logements collectifs

PLAN D'ACTION DU SERVICE PRÉVENTION

Pour la période 2019-2022, le plan d'action du service prévention s'inscrit pleinement dans le cadre défini par le contrat pluriannuel de gestion (CPG) 2018-2022, dont les trois axes issus de la convention d'objectifs et de gestion (COG) sont déclinés en différents thèmes :



AXE 1 DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES DIFFÉRENTS PUBLICS ET RENFORCER LA RELATION DE SERVICE

- **Des programmes de prévention** : trois nationaux (TMS Pros, Risques chutes Pros, Risques chimiques Pros) et trois régionaux (Logistique, Restauration collective, Paris Capitale)
- **Des actions spécifiques de prévention** : la formation, la prévention des RPS, et des expérimentations (Aide et soins à domicile, CLST)
- **Une offre de service, vers les grands comptes et les TPE**



AXE 2 MAÎTRISER LES RISQUES POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE DE LA BRANCHE

- **Les incitations financières** : les aides financières, les majorations suite aux injonctions, les minorations



AXE 3 MIEUX PILOTER LES LEVIERS POUR AGIR ET GAGNER EN EFFICIENCE

- **Les contributions aux travaux du réseau et la productivité**
La Cnam/DRP a construit les différents programmes nationaux en associant étroitement les caisses régionales au travers de nombreux groupes de travail.

La construction des programmes régionaux s'est réalisée en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et des avancements leurs sont régulièrement présentés.

1. PROGRAMMES NATIONAUX

PROGRAMME NATIONAL TMS PROS



Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent 87 % des maladies professionnelles reconnues en France et touchent tous les secteurs, de l'industrie au tertiaire sans oublier le BTP.

Les TMS regroupent un grand nombre d'affections. Celles-ci touchent les tendons, les muscles, les articulations au niveau du cou, du haut et du bas du dos, des membres supérieurs et inférieurs. Ces pathologies sont à l'origine de douleurs qui deviennent de plus en plus gênantes. Non soignées, elles peuvent avoir des conséquences majeures et entraîner une incapacité de travail.

Après la mise en œuvre de la « saison 1 » du programme TMS Pros, en 2014 pour une durée de quatre ans, l'Assurance Maladie - Risques professionnels a reconduit ce programme avec une « saison 2 », se poursuivant sur la période 2019 - 2022.



L'objectif du programme TMS Pros est de contribuer à faire baisser la sinistralité et à faire progresser les entreprises ciblées grâce à une démarche efficace et reconnue construite avec l'INRS.



Cette démarche structurée en quatre étapes permet de prévenir durablement l'apparition des TMS dans les entreprises.

Après un ralentissement en 2020 du déploiement de ce programme de prévention lié à la crise Covid-19 ayant eu des conséquences sociales, humaines et économiques dans les établissements ciblés, une nouvelle version du site TMS Pros a vu le jour en janvier 2021.

En début de CPG, le programme TMS Pros ciblait en Île-de-France 1 266 établissements dont 202 issus de la « saison 1 ». **À fin 2021, il ne reste plus que 1 190 établissements ciblés dont 179 de la « saison 1 », en conséquence de la crise sanitaire ayant engendré des fermetures de site et des réorganisations.**

Dans ce contexte nouveau, **une approche sectorielle** a été renforcée pour tenir compte de la capacité des entreprises à s'engager dans le programme TMS Pros. Le cadrage régional de la « saison 2 » a alors été ajusté : il privilégie toujours les interventions directes dans les établissements ciblés tout en intégrant cette nouvelle approche sectorielle. Cette dernière a permis d'adapter la démarche de prévention des TMS aux secteurs prioritaires retenus qui représentent 57 % de la cible. **Il s'agit des secteurs du sanitaire et médico-social, du BTP, de la grande distribution, de la propreté et de la logistique.** Tout comme l'approche sectorielle, la démarche de prévention ciblant les établissements de Grands Comptes, représentant environ 30 % de la cible, favorise une approche collective, levier permettant d'agir sur un grand nombre d'établissements en complément de l'approche individuelle.

Le déploiement de TMS Pros s'appuie sur la mobilisation effective des acteurs externes aux entreprises ciblées, impliqués et essentiels dans la démarche TMS Pros (notamment consultants, organismes de formation et SPSTi).

Les acteurs de la prévention de la Cramif ont bénéficié d'un accompagnement à l'utilisation du site avant sa mise à disposition aux établissements ciblés en janvier 2021.

Plus de 300 entreprises ont participé aux webinaires organisés en mars et juin 2021. Ces webinaires ont permis de présenter les objectifs du programme, la démarche de prévention et quelques outils pour faciliter l'utilisation du site. Cette dynamique a conduit à proposer un webinaire spécifique au secteur sanitaire et médico-social en octobre 2021 qui a été apprécié par les acteurs du secteur (95 % des participants ont jugé que le contenu du webinaire était pertinent au regard de leurs attentes et de leur activité).

Malgré une mise à disposition du site aux entreprises en février 2021, les ajustements et les approches sectorielles ont permis le déploiement du programme. En effet, seulement un an après la sortie du site TMS Pros, parmi les établissements ciblés de la « saison 2 » :

99

- **66 % se sont inscrits dans la démarche ;**
- **28 % ont repéré et hiérarchisé les postes ou les situations de travail prioritaires, les plus à risque de TMS (étape 2 de la démarche) ;**
- **15 % ont défini un plan d'actions (étape 3 de la démarche).**

PROGRAMME NATIONAL RISQUES CHUTES PROS

DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Ce programme s'inscrit dans la continuité des programmes précédents. **Après avoir posé le principe de la mise en commun de moyens, après avoir formé de nombreux donneurs d'ordres et avoir démontré la faisabilité des mesures de prévention préconisées par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, le programme actuel vise à pérenniser ces dispositions chez les donneurs d'ordres et les entreprises** afin d'améliorer durablement les conditions de travail des salariés.

Deux axes de travail sont développés :

- **Agir vers les maîtres d'ouvrage (MOA) en leur demandant l'intégration des thématiques opérationnelles prioritaires (TOP) en matière de prévention dans les cahiers des charges des marchés de travaux (CCAP, CCTP, etc.) :**
 - protections collectives pour les travaux en hauteur ;
 - gestion des manutentions et des approvisionnements (continuité des circulations horizontales et verticales) ;
 - amélioration des conditions d'hygiène (base vie) ;
 - sécurisation des interventions ultérieures au moyen de protections collectives.
- **Agir vers les entreprises intervenant sur les opérations de ces MOA :**
 - pour qu'elles respectent les règles de sécurité lorsqu'elles ont la responsabilité de la mise en œuvre des moyens communs (échafaudage, ascenseurs de chantier, plateforme de transport des matériaux, etc.) ;
 - pour qu'elles mettent à profit ces moyens communs en utilisant des aides techniques adaptées à la manutention des charges (chariots de manutention, diables, palonniers de pose de vitrage, lèves chauffeau, etc.) ou en développant de nouvelles stratégies pour maîtriser l'ensemble de leurs risques.



© Serge Morillon - INRS

Le déploiement du programme est structuré en deux phases La première consistait à **dresser un état des lieux du secteur d'activité** en évaluant, sur la période 2019/2020, les pratiques des donneurs d'ordres et des entreprises sur des opérations en cours de construction. Pour ce faire, la Cramif est intervenue sur 349 chantiers conduits pour le compte de 264 maîtres d'ouvrage, au cours de ces deux années. Il en ressort que la prévention des risques de chutes était deux fois mieux maîtrisée par les entreprises lorsque les TOP étaient intégrés au préalable dans les marchés de travaux des MOA.

L'année 2021 s'inscrit dans la deuxième partie du programme qui s'achèvera fin 2022. L'objectif est, d'une part, **d'accompagner en phase conception de leurs projets, des maîtres d'ouvrage identifiés** pour qu'ils intègrent les TOP dans les pièces constitutives de leurs appels d'offres. D'autre part, l'action consiste à **s'assurer, auprès des entreprises adjudicatrices, du respect des engagements et de la bonne mise en œuvre des mesures de prévention attendues**, en phase chantier.



Ainsi, en 2021, la Cramif a accompagné près de 90 opérations de construction dans le cadre du programme Risques chutes Pros BTP et environ 70 maîtres d'ouvrage.



En parallèle, le Service prévention a animé, pour le compte de la Cnam, cinq sessions de formation d'une demi-journée à destination des agents du réseau afin que ces derniers montent en compétence dans l'analyse des documents de consultation des entreprises (DCE) des maîtres d'ouvrage.

DANS LE SECTEUR INTERPROFESSIONNEL

Le programme national « Risque chutes Pros » (hors BTP) de la COG 2019-2022 se décline en trois phases objectives qui sont de :

- réaliser une analyse précise des accidents du travail liés aux chutes de plain-pied et de hauteur (1^{ère} phase) ;
- proposer des standards de prévention pour les principales situations de travail causant des chutes (2^{ème} phase) ;
- mener une campagne nationale de communication pour sensibiliser l'ensemble des entreprises à ce risque et en améliorer ainsi sa prise en compte dans les démarches de prévention (3^{ème} phase).

Ce programme a pour finalité de :

- mobiliser les acteurs concernés (réseau, entreprises, partenaires, préventeurs, etc.) à la problématique des chutes ;
- apporter des outils de prévention d'accès simple avec une opérationnalité avérée ;
- transformer durablement la culture de prévention des risques de chutes des différents acteurs ;
- réduire le nombre et la gravité des AT liés aux chutes.

Suite à la 1^{ère} phase du programme (2019) liée à l'analyse de 150 accidents du travail de chutes de plain-pied ou de hauteur, la 2^{ème} phase du programme (2020-2021) consiste à objectiver les principales situations de travail ayant occasionné des chutes. Le comité de pilotage national a ainsi identifié au regard des 800 analyses réalisées par l'ensemble des caisses, les thématiques des 10 standards de prévention qui seront élaborés par les caisses régionales avec l'appui de l'INRS :

En 2020 :

- escaliers ;
- circulation et zone administrative ;
- véhicules et engins de manutention ;
- poste de travail permanent (machines, bureaux, quai de chargement, etc.) ;
- nettoyage et entretien/état des sols (ménage et maintenance hors rangement et stockage).

En 2021 :

- circulation en extérieur ;
- circulation hors zone administrative (ateliers/surfaces de vente, etc.) ;
- intervention temporaire de faible hauteur ;
- intervention sur toiture terrasse/toiture plane ;
- mezzanines.



Ces « standards de prévention » sont conçus comme des outils simples, faciles et accessibles au plus grand nombre d'entreprises.

Chaque standard fait l'objet d'une publication de type d'une publication de l'INRS.

Après avoir piloté en 2020 les travaux d'élaboration de la fiche standard « Nettoyage et entretien/état des sols », la Cramif a participé en 2021 à la création de celle qui a trait à la « Circulation hors zone administrative » dans le cadre d'un groupe de travail associant la Carsat Hauts-de-France et la CGSS de la Guadeloupe.

Les travaux réalisés ont porté sur :

- l'exploitation de l'ensemble des données existantes (statistiques, analyse des accidents du travail « chutes », analyse des remontées des bonnes pratiques, offre documentaire existante, etc.) ;
- la rédaction d'une synthèse statistique et document pour le réseau ;
- un déploiement « test » de cette fiche standard, auprès de plusieurs entreprises d'Île-de-France et au sein des caisses participantes.

L'ensemble des livrables élaborés en 2021 ont été transmis à l'INRS et leur diffusion devrait se faire en 2022.

PROGRAMME NATIONAL RISQUES CHIMIQUES PROS (RC PROS)

Le programme national RC Pros de la COG 2019-2022 a pour objectifs de :

- déployer progressivement la démarche d'évaluation du risque chimique en utilisant les outils existants et en particulier SEIRICH ;
- accompagner les entreprises vers la maîtrise des risques chimiques prioritaires identifiés, et en particulier supprimer ou réduire l'exposition aux CMR touchant le plus de salariés ;
- améliorer la caractérisation et la prise en compte du risque amiante ;
- mener des campagnes d'évaluation d'exposition à des agents chimiques dangereux dans des situations encore mal connues.



La Cramif copilote avec la Cnam ce programme, qui vise notamment à mobiliser 5 000 entreprises au cours de la période 2019-2022 afin qu'elles mettent en place un plan d'actions à la suite de l'évaluation du risque chimique.



Initié en 2020, le déploiement du programme s'est poursuivi en s'appuyant sur le site internet dédié RC Pros qui a fait l'objet de plusieurs évolutions en 2021. Ce programme s'accompagne d'une offre de service technique sectoriel, d'aides financières dédiées et d'une campagne de communication spécifique.

La Cramif coordonne l'action nationale vers les entreprises multi-établissements relevant des centres de contrôle technique (CCT) et anime l'instance nationale dédiée « RC Pros CCT ». L'action vers les enseignes de bricolage est portée par les correspondants grand compte des différentes Carsat et la Cramif.

Le programme comporte également un plan d'accompagnement interne et un plan de communication. Il fait l'objet d'un plan d'évaluation qui est commun aux trois programmes nationaux de prévention. Les caisses régionales ont réalisé des webinaires RC Pros sectoriels, en complément du webinaire générique produit nationalement.

Afin d'accompagner au mieux les entreprises, huit webinaires en lien avec le programme ont été réalisés à destination des chefs d'établissement ou des pilotes de la démarche de prévention des risques chimiques :

- je prends en main le programme Risques chimiques Pros via le site internet (trois sessions) ;
- prévention des risques liés aux poussières de bois dans les magasins de bricolage ;
- prévention des risques liés aux poussières de bois dans les menuiseries ;
- prévention des risques liés aux poussières de silice cristalline dans le secteur du BTP ;
- prévention des risques liés au plomb dans le secteur du BTP ;
- prévention des risques liés au formaldéhyde dans le secteur sanitaire et médico-social.

Parmi ces webinaires, deux ont eu une portée nationale (Prévention des risques liés aux poussières de bois dans les magasins de bricolage et prévention des risques liés au formaldéhyde dans le secteur sanitaire et médico-social). Ces webinaires ont regroupé au total 477 participants. Les présentations sont disponibles sur le site internet cramif.fr.

En parallèle, l'accompagnement des établissements dans la démarche s'est poursuivi, que ce soit selon une approche individuelle et en complément dans certains cas selon une approche régionale enseigne.

Au niveau régional, comme en 2020, la progression du programme Risques chimiques Pros a été impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19. Néanmoins, cette progression s'est globalement déroulée conformément au planning présenté lors de l'inter-CTR du mois d'avril 2021. À la fin de l'année 2021 :

- 35 % des 609 établissements ciblés ont établi un plan d'action validé par la caisse ;
- 16 % des 609 établissements ciblés ont mis en œuvre des actions dont l'efficacité a été vérifiée.

Par ailleurs, l'offre de formation à la prévention du risque chimique à destination des entreprises a été adaptée afin de répondre à la demande de formation et aux contraintes sanitaires. Ainsi, cinq sessions de formation ont été organisées en 2021 par le service formation de la Cramif.

● Amiante

Concernant le programme « améliorer la caractérisation et la prise en compte du risque amiante », en décembre 2021, 52 agents du service prévention ont suivi quatre modules de formation de recyclage visant à leur donner des outils pour agir en amont (points essentiels des plans de retraits et des modes opératoires) et lors de leurs interventions sur site (opérations en zone et hors zone confinée). De plus, 13 établissements ciblés par le programme RC Pros ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de la prévention du risque d'inhalation de fibres d'amiante.

● Campagnes inter-unités techniques

Les campagnes d'études menées par les unités techniques « Caractérisation des expositions aux poussières organiques et aux mycotoxines lors du transport et de la transformation des produits céréaliers » et « Caractérisation des expositions professionnelles aux gaz anesthésiants dans les cliniques vétérinaires » ont avancé conformément au planning prévisionnel, malgré le contexte lié à la crise. Les campagnes de prélèvements sont finalisées. L'année 2022 sera consacrée à l'exploitation des résultats et des observations réalisées en vue de capitaliser et de rechercher des solutions de prévention à porter auprès des entreprises.

2. PROGRAMMES RÉGIONAUX

Les trois programmes régionaux portent sur les thèmes suivants :

- La logistique
- Paris Capitale, englobant les cinq volets suivants :
 - Hôtellerie, restauration traditionnelle ;
 - Grand Paris express ;
 - Aéroportuaire ;
 - Logements collectifs ;
 - Collecte des déchets ménagers et traitement des déchets du BTP.
- La restauration collective

LOGISTIQUE



L'Île-de-France est la première région française par la surface de son parc logistique.

De plus, elle accueille les sièges sociaux des grandes entreprises du secteur, des fournisseurs de matériels et des fédérations professionnelles représentatives de la profession.

Ces aspects stratégiques se cumulent avec une sinistralité supérieure au double de la moyenne nationale. Aussi, la Caisse régionale poursuit son programme pour la période 2019-2022 qui s'articule autour de trois priorités :

- le renforcement des actions visant à limiter les risques liés aux manutentions manuelles ;
- la prévention et la gestion des arrêts de longue durée consistant à prévenir les situations dangereuses les plus graves (écrasement des piétons dans les cours, basculement des chariots fourches hautes, départs intempestifs des camions) ainsi que la désinsertion professionnelle ;
- l'implication des chefs d'équipe dans la démarche de prévention.

Le diaporama de présentation du programme et la grille d'auto-évaluation conçus en 2019, sont appréciés des entreprises.

Même si la crise sanitaire a eu pour conséquence de focaliser l'attention des établissements et du service sur la prévention du risque Covid, le service note une bonne adhésion des entreprises au programme.

Les entrepôts ciblés, visités à plus de 80 % mettent en œuvre progressivement les mesures demandées. Afin de faciliter l'adhésion des entreprises, le service a rédigé sept fiches capitalisant les bonnes pratiques observées. Ces documents sont partagés avec les entreprises lors des visites.

Les sièges sociaux ont collaboré avec la caisse pour formaliser des engagements nationaux reprenant chacune des thématiques. Cinq engagements ont été signés depuis le début de la COG. Elles couvrent 26 500 salariés, intérimaires compris. Trois autres groupes devraient aboutir dans cette démarche dans le courant de l'année 2022.

PARIS CAPITALE



Le Grand Paris est un projet d'urbanisation et de transports en commun sans précédent qui tend à restructurer économiquement et socialement la région Île-de-France.

Selon la FFB cela représente un investissement de plus de 100 milliards d'euros sur une douzaine d'années.

En outre, ce renouveau urbain se conjugue et s'amplifie avec l'organisation de la coupe du monde de rugby en 2023, des Jeux Olympiques d'été en 2024, le doublement du parc de loisir Disneyland.

La pandémie du Covid-19 a encore fortement perturbé certains axes de Paris Capitale, principalement les axes touristiques (hôtellerie et restauration traditionnelle) et aéroportuaire.

● Hôtellerie - restauration traditionnelle

La reprise d'activité n'a pas permis de retrouver un niveau équivalent à l'activité qui a précédé la crise sanitaire.

Quelques établissements de restauration sont restés fermés et bénéficient du chômage partiel.

En 2021 les travaux ont consisté principalement au maintien des relations avec les partenaires (AMOA, Expositions, Les incubés, Association française des maîtres-restaurateurs) et à se projeter sur la relance et les besoins post-Covid, le secteur ayant repris son activité de façon très limitée.

● Grand Paris Express

145 chantiers du Grand Paris Express étaient en activité en 2021 sur les six lignes concernées (L11, L14, L15, L16, L17 et L18).

Le service a effectué plus de 660 visites de chantiers, participé à de nombreux CISSCT, effectué deux interventions en conception (ligne 15 Sud, préparatoire et ligne 18), diffusé la **recommandation régionale francilienne « Travaux souterrains autres que galeries linéaires »** ainsi que des brochures DTE 266, DTE 278 (MOA/MOE/CSPPS et Entreprises). 2 injonctions ont été notifiées (Chutes de hauteur et risques liés à l'amiante et aux CMR).

Le service a remis deux récompenses individuelles honorifiques pour les coordonnateurs des ligne 15 et 16.

● Aéroportuaire

En début de l'année 2021, le trafic des deux grandes plates-formes parisiennes était à environ 35 % du trafic de l'année à 2019, puis a fortement remonté durant l'été 2021. Cependant, les terminaux T1 et T3 de Paris CDG sont fermés depuis mars 2020.

Le programme du service a été adapté pour accompagner le secteur dans l'amélioration des installations existantes et dans la conception des futures infrastructures.

Le service a poursuivi la rédaction d'un guide sur la conception, l'exploitation et l'entretien d'une aérogare. Ce document vise à capitaliser les préconisations en matière de conception des lieux et situations de travail.

Un nouvel outil d'aide à la manutention des bagages dans les galeries a été testé avec satisfaction en 2020 ce qui pourrait enfin déboucher sur un déploiement futur.

Le service a participé au groupe de travail « agents de sûreté » : aménagement des lignes de postes d'inspection filtrage (PIF) et au groupe de travail « bagagistes » : bagages lourds, bagages « boules » et mode dégradé en cas de panne.

● Logements collectifs

Les fiches relatives aux préconisations de ce secteur d'activité ont été finalisées et envoyées aux bailleurs sociaux. Elles ont été mises en ligne sur le site de la Cramif et portent sur :

- **les risques du métier** - les éléments de contexte du secteur de la location de logements ;
- **l'entretien des parties communes** - les différents facteurs de risque, les situations dangereuses et les mesures de prévention pour y pallier ;
- **la gestion des déchets** - solutions techniques innovantes pour récupérer et évacuer les déchets jusqu'au point de collecte ;
- **les risques psychosociaux** - pour les situations de travail rencontrées, les causes (l'organisation du travail, les évolutions et les difficultés de l'entreprise, etc.).

● Déchets

Des points d'apports volontaires de déchets intègrent désormais de nombreux programmes de constructions réduisant de façon importante les risques d'exposition lors du transfert des déchets (utilisation de camions à bennes munies de grues).

Les actions relatives à la collecte des déchets ménagers initiées se sont poursuivies en 2021 :

- **interventions auprès des donneurs d'ordres et prestataires** (suppression des derniers flux non conteneurisés, identification et résolution des points noirs, application de la recommandation R437) sur l'accompagnement des renouvellements de marché et intégration des contraintes de collecte en conception (analyse des CCTP et guides d'implantation), évaluation des mesures d'exposition au risque biologique ;

- **intégration des contraintes de collecte des déchets ménagers dès la conception** lors de la création des nouvelles infrastructures par les règles d'aménagement des voiries et des quartiers, l'amélioration et la promotion des points d'apports volontaires, et la capitalisation des bonnes pratiques au travers d'une publication ;

- **interventions relatives au traitement des déchets issus du BTP** ciblant les quatre risques prioritaires : risque de TMS, risque machine, risque de heurts entre piétons et véhicules/engins de manutention, risque d'inhalation de poussières (amiante, silice, plomb).

Les préconisations font l'objet de travaux de capitalisation, notamment en matière de CLST. La Cramif participe ainsi à la rédaction d'une brochure INRS sur le traitement des déchets dangereux et non dangereux issus du BTP.

RESTAURATION COLLECTIVE

Le programme cible les établissements de plus de 10 salariés exerçant dans les domaines de l'entreprise, de l'enseignement et de la santé.

⏪ Il a pour objectif de mobiliser les grandes enseignes du secteur notamment pour réduire l'exposition des salariés aux risques liés aux manutentions manuelles, aux chutes de plain-pied et de hauteur et aux nuisances sonores. ⏩

Depuis mars 2020, le secteur de la restauration collective est en perpétuelle adaptation afin de répondre aux exigences des différents protocoles sanitaires et des nouvelles tendances alimentaires. Depuis cette date, le secteur n'a pas repris à 100 % de son activité.

Le développement du télétravail dans le monde de l'entreprise fait subir de fortes variations sur les nombres de repas à fournir et de fait sur l'organisation au sein des cuisines proposant de nouvelles solutions comme l'offre à emporter ou les frigos connectés, etc. En effet, de nouveaux besoins ont émergé ces derniers mois et poussent le secteur à se réinventer. Malgré ces développements, le secteur prévoit un retour en pleine activité seulement fin 2022.

En 2021, le service prévention a réalisé 45 interventions directes auprès des établissements ciblés. Des actions ont été menées auprès des directions nationales des principaux Grands Comptes suivis par la Cramif ou les Carsat. Le programme « Grands Comptes » crée une opportunité de contacts privilégiés entre les entreprises et le réseau.

Le socle minimum de mesures de prévention est en cours de finalisation. Il sera transmis aux partenaires début 2022. Il se base sur les constats réalisés lors des visites, les préconisations formulées, les actions innovantes du secteur de la restauration collective, les guides réalisés par l'INRS.

Il est prévu de rédiger une fiche par zone d'activité dans les cuisines.

En septembre 2021 une convention a été signée avec l'association Resto France Experts avec pour objectif d'élaborer une charte avec toute la profession (fabricants de mobilier, concepteurs, consultants et exploitants) sur la conception des cuisines et leurs annexes.

3. ACTIONS SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION

FORMATION INITIALE

Le lecteur est invité à se reporter au chapitre sur la formation dans la partie « [Activité du Service prévention](#) » du présent rapport.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Au-delà des interventions spécifiques menées en entreprises dans la continuité de l'année précédente, l'année 2021 a été pour l'essentiel marquée par la poursuite des actions inscrites au CPG 2018-2022 :

- le **déploiement des outils nationaux auprès de l'ensemble des interlocuteurs** a été achevé à la fin du mois de janvier 2021 ;
- les **quatre retours d'expérience** demandés ont été réalisés. Ceux-ci prennent la forme de **podcasts d'environ deux minutes chacun**. Trois entreprises dans lesquelles des actions sont en cours ont pu être sollicitées. Il s'agit d'un théâtre parisien, d'une entreprise adaptée de traitement des déchets et d'une maison d'accueil spécialisée dans laquelle ont été réalisés deux podcasts. Chaque podcast a pour vocation d'illustrer une étape spécifique de la démarche telle que décrite dans la brochure ED 6349 de l'INRS ;
- **quatre propositions d'expérimentations** ont fait l'objet de **quatre fiches distinctes** présentant les actions envisagées en 2022 :
 - un atelier intitulé « **La place des responsables de formation dans la démarche de prévention des RPS** » ;
 - une formation-action « **RPS et plan d'actions** » dont le but est de favoriser la mise en œuvre effective d'un plan d'actions à l'issue d'une expertise, d'une enquête ou d'un diagnostic ;
 - un atelier intitulé « **Dirigeants TPE et RPS** » ayant pour objectif de démontrer l'intérêt pour le dirigeant de TPE de « travailler son management quotidien » pour sa propre santé, celle de ses salariés et celle de son entreprise ;
 - un accompagnement permettant de « faire les liens entre approches RPS et TMS dans la démarche de prévention » dans le but de favoriser la prise en compte de la composante psychosociale révélée par un diagnostic TMS réalisé par l'entreprise.

EXPÉRIMENTATIONS

EXPÉRIMENTATION NATIONALE : AIDE ET SOINS À DOMICILE

L'expérimentation **Aide et soins à domicile** propose une action coordonnée de la branche AT/MP en coopération avec les acteurs nationaux et régionaux en y associant les financeurs.



La stratégie globale de l'ensemble des actions repose sur une double approche de prévention visant le salarié et la personne aidée.

Cette approche aidant/aidé est notamment partagée avec les partenaires et financeurs.

Les objectifs sont :

- améliorer la prise en compte de la prévention primaire en favorisant la réalisation et la prise en compte de l'évaluation des risques en amont de l'intervention des salariés ;
- capitaliser les expérimentations, évaluées et validées, dans l'objectif d'un déploiement national.

L'expérimentation intègre trois axes :

- développer la coopération avec le service action sociale.

Un comité de pilotage a été constitué avec la direction de l'action sociale d'Île-de-France de la CNAV pour définir un plan d'action stratégique conjoint dans le secteur de l'aide à domicile. Ainsi, un projet de convention entre la Cramif et la CNAV a été élaboré afin de développer des synergies par le biais de démarches menées en coopération en matière de prévention des risques professionnels. L'objectif porte également sur

l'amélioration de la qualité de service et la baisse de l'absentéisme dans ce secteur d'activité.

- Impliquer les partenaires et financeurs dans l'expérimentation.



La Cramif s'attache à impliquer les partenaires et financeurs dans la diffusion des outils de prévention en participant à l'animation des plateformes départementales SAP (Service d'aide à la personne) en Île-de-France.



En 2021, le service prévention a intégré, parmi ses partenaires et relais, la plateforme SAP91 implantée dans le département de l'Essonne. Des échanges sont par ailleurs en cours avec CAP 92 (Hauts-de-Seine) et l'EPEC (Paris), afin de les inscrire dans l'expérimentation et d'amorcer des collectifs.

Les collectifs ont été soutenus dans leurs démarches par les Conseils départementaux et par la DRIEETS. Sur le plan financier, les OPCO sont sollicités dans le cadre des actions et des diagnostics réalisés dans les structures.

Les plateformes SAP contribuent également en tant que « financeurs » en mettant des moyens humains notamment par l'animation d'ateliers pour les structures d'aide à domicile afin de les accompagner dans les différentes démarches de prévention et/ou de demande de formation auprès des OPCO.

- Accompagner un collectif de structures d'aide et soins à domicile.

En 2021, la Cramif a mené des actions collectives en partenariat avec cinq plateformes SAP d'Île-de-France :

- département 77 : SAP 77 comprenant 58 structures adhérentes ;
- département 78 : INVIE comprenant 140 structures adhérentes ;
- département 93 : EVOLIA 93 comprenant 60 structures adhérentes ;
- département 95 : UNISAP 95 comprenant 41 structures adhérentes ;
- département 91 : SAP 91 comprenant 35 structures adhérentes.

Ces structures ont pu bénéficier :

- de diagnostics ;
- de formations sur la prévention des risques professionnels selon des référentiels spécifiques édictés par l'INRS ;
- de présentations sur des thématiques particulières (gestion des événements graves, aides techniques et financières, maintien en emploi et PDP, la santé des dirigeants, etc.).

Par ailleurs, le Service prévention est en contact avec six enseignes et quatre fédérations du secteur d'activité et les accompagne dans l'élaboration et le déploiement de leur politique de prévention.

Au regard du contexte lié à la pandémie et afin d'améliorer la prise en compte de la prévention primaire dans le secteur de l'aide à domicile, une campagne de communication a été réalisée au cours du 1^{er} trimestre 2021. Elle s'est traduite par la diffusion du guide de bonnes pratiques pour prévenir le risque infectieux (DTE 283), destiné aux intervenants à domicile (aidants), aux responsables des structures d'aide à domicile et aux bénéficiaires (aidés).

Ce guide et des affiches ont été diffusés auprès :

- de 650 structures d'Île-de-France ;
- de 450 CCAS franciliennes ;
- des fédérations professionnelles du secteur ;
- d'associations concernées ;
- des institutions (DRIEETS, ANACT/ARACT, etc.) ;
- des SPST.

EXPÉRIMENTATION RÉGIONALE : CLST

• Axe Principal :

L'axe principal vise à mobiliser des relais capables de sensibiliser les MOA occasionnels sur l'importance de mener une démarche d'intégration de la prévention en amont à l'occasion de leur projet de construction ou d'aménagement.

Sont menées six expérimentations sectorielles (hôtellerie, restauration traditionnelle, restauration collective, garages automobiles, syndicats intercommunaux de gestion des déchets, boucheries et charcuteries artisanales) et deux expérimentations géographiques (Artisans du Val-de-Marne, Entreprises de Seine-et-Marne).

Dans le cadre de l'expérimentation sectorielle restauration collective, une convention a été signée avec l'association Resto France Expert.

• Axe Secondaire :

L'axe secondaire concerne la formation des acteurs clés en matière de CLST, en particulier les architectes et les MOA occasionnels.

Le contact établi avec l'École nationale supérieure d'architectes de Paris la Villette (ENSAPLV), n'a pas encore permis d'aboutir. Un autre contact a été établi avec le pôle formation du Conseil national de l'ordre des architectes, des perspectives intéressantes sont envisagées pour 2022.

La session de formation proposée au catalogue Cramif a dû être annulée par manque d'inscrits. Elle sera de nouveau programmée en 2022.

4. OFFRE DE SERVICE PRÉVENTION

GRANDS COMPTES

Les correspondants Grands comptes ont porté la démarche TMS Pros auprès des sept enseignes accompagnées par la Cramif.

Six Grands comptes se sont maintenant engagés progressivement dans la démarche TMS Pros, le dernier depuis octobre 2021. Ils ont poursuivi leurs travaux démarrés en 2020.

Un Grand compte n'entrera pas dans la démarche TMS Pros d'ici la fin 2022 en raison de sa situation financière et économique liée à la crise.

Les stratégies ont été adaptées à l'évolution du contexte économique de chaque secteur d'activité. Globalement les établissements ont progressé selon les prévisions faites pour 2021.

En 2022, certaines enseignes devront aussi accompagner leurs établissements dans la réduction de l'exposition aux risques chimiques (cf. programme RC Pros).

TPE



L'objectif de l'offre TPE est de déployer d'ici 2022 une offre de service permettant d'accompagner un grand nombre d'entreprises dans leur évaluation des risques professionnels et dans la mise en place du plan d'actions associé.

Destinée aux entreprises de moins de 20 salariés, cette offre permet de construire un parcours prévention adapté pour 35 métiers et secteurs d'activités retenus.

Le service prévention participe au développement d'outils comme le logiciel OiRA® d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques, de dépliants de sensibilisation et d'informations, de fiches pratiques abordant des solutions de prévention. Ces offres sont disponibles sur les sites Ameli/entreprise et de l'INRS. La Cramif assure le développement de l'offre destinée aux cinq métiers et secteurs suivants :

- vétérinaires ;
- hôtellerie ;
- traitement et revêtement des métaux ;
- commerce automobile ;
- déménagement.

En 2021, la Cramif a terminé le développement des outils et a débuté les travaux de communication visant à faire connaître les différentes offres. Elle a réalisé des webinaires afin d'exposer l'environnement métier, les risques associés et des solutions facilitant l'évaluation des risques pour la mise en place de mesures de prévention associées. Ces présentations sont accessibles sur la chaîne [You Tube d'Ameli](#). La Cramif a contribué à faire connaître cette offre en communiquant via les réseaux sociaux ainsi que sur son site.



5. INCITATIONS FINANCIÈRES

INJONCTIONS, COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET RISTOURNES

Évolution des nombres d'injonctions et cotisations supplémentaires



*impositions, répétitions, récidives, majorations automatiques

Évolution du nombre de ristournes trajet



Notifications de décisions

	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisation supplémentaires (impositions, majorations, suppressions)	128	121	136	82	165
Ristournes (trajet, travail)	42	36	34	30	26

Synthèse des incitations financières sur le taux de cotisation réparties par CTN/CTR

CTR	CTN	INJONCTIONS	RECOURS DRIEETS	COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES			MAJORATIONS AUTOMATIQUES
				Imposition	Répétition	Récidive	
1	A Métallurgie	6	0	0	0	0	1
	E Chimie, caoutchouc, plasturgie	0	0	0	0	0	0
2	B Bâtiment Travaux Publics	246	0	57	4	11	20
	F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	3	0	0	0	0	0
3	C Transport, eau, gaz, électricité, livre et commu- nication	7	0	0	0	0	1
	D Alimentation	16	0	5	0	0	10
	G Commerces non alimentaires	14	0	3	0	0	0
4	H et I Activités de santé	0	0	0	0	0	0
5	H Activités de services I	5	0	3	0	0	2
	I Activités de services II	4	0	0	0	0	0
TOTAL		301	0	68	4	11	34

SUPPRESSIONS	RECOURS		RISTOURNES			
	Gracieux	Contentieux*	Travail		Trajet**	
			Instruites	Accordées	Instruites	Accordées
2	0	0	0	0	22	22
0	0	0	0	0	0	0
34	3	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	1	1
7	2	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	3	3
0	0	0	0	0	0	0
48	5	0	0	0	26	26

* Nombre de mémoires CNITAAT et Cour d'Appel d'Amiens instruits dans l'année civile

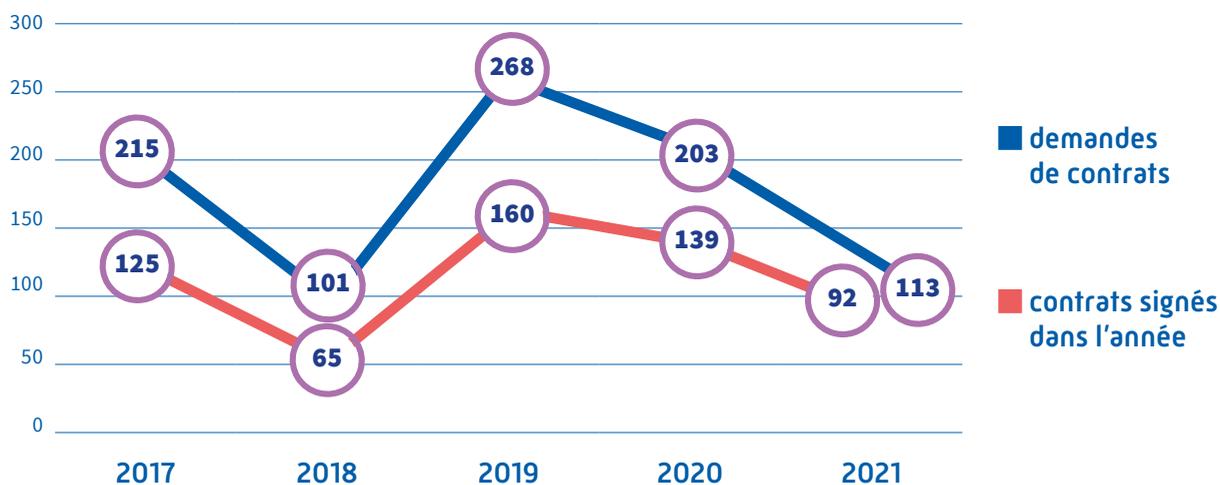
** Mémoires CNITAAT et Cour d'Appel

CONTRATS DE PRÉVENTION



- **113 demandes de contrats** ont été reçues.
- **92 contrats ont été signés** en 2021 pour un montant total de subvention de **2 567 348 €**.
- Le taux de financement moyen des **projets est de 21%** [35 % en 2020].
- Le **montant moyen de la subvention** accordée dans le cadre d'un contrat de prévention est de **27 906 €** [36 473 € en 2020].

Évolution des demandes de contrats comparée aux dossiers signés



Répartition des contrats signés par CTN

CTN	Nombre	Montant en € Cramif	Montant en € entreprises	% moyen de participation	Montant moyen en € d'un contrat
A Métallurgie	21	612 009,41	2 165 208,46	28 %	29 143,31
B Bâtiments et travaux publics	15	443 090,55	1 933 262,19	23 %	29 539,37
C Transports, l'eau, le gaz, l'électricité, le livre et la communication	9	177 793,85	3 051 709,18	6 %	19 754,87
D Alimentation	28	709 547,52	2 625 009,93	27 %	25 340,98
E Chimie, caoutchouc et plasturgie	4	169 011,24	653 182,60	26 %	42 252,81
F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	0	0	0	0 %	0
G Commerce non alimentaire	6	163 022,40	669 776,67	24 %	27 170,40
H Activités de Services I	0	0	0	0 %	0
I Activités de Services II	9	292 873,22	924 082,01	32 %	32 541,47
TOTAUX	92	2 567 348,19	12 022 231,04	21 %	27 905,96

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE

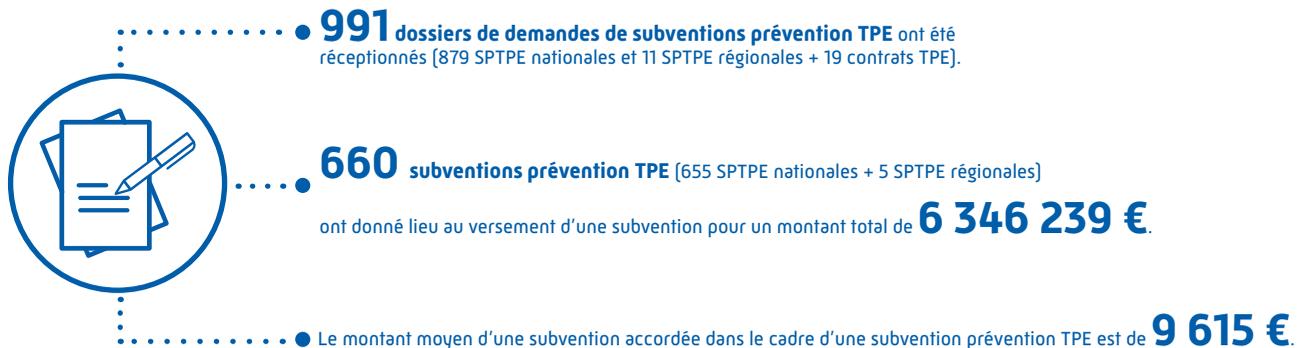
Les subventions prévention TPE (hors SPTPE Covid) comprennent :

- les subventions nationales ;
- une subvention régionale ;
- les contrats TPE.

Le nombre de programmes de subventions prévention TPE est passé de 19 à 21 en 2021 :

- 20 programmes nationaux ;
- 1 programme régional harmonisé « locaux + sûrs » à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le bilan des SPTPE 2021 (hors SPTPE Covid) est le suivant :



Évolution des demandes de subventions prévention TPE comparée aux dossiers réglés



Répartition des subventions prévention TPE par CTN

CTN	AIDE	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention
A	Airbonus	8	26 281,75	3 285,22
	Garage plus sûr	8	15 085,43	1 885,68
	soudage + sûr	1	24 834,6	24 834,60
	TMS Pros Action	3	10 422,29	3 474,10
	TMS Pros Diag	3	6 157,9	2 052,63
B	Bâtir +	29	357 547,06	12 329,21
	Echafaudage +	48	616 945,81	12 853,04
	Filmeuse +	1	3 777,5	3 777,50
	RC Pros Equipements	1	13 726,5	13 726,50
	Soudage + sûr	1	7 946,00	7 946,00
	Stop amiante	1	702,00	702,00
	TMS Pros Action	9	127 091,74	14 121,30
TMS Pros Diag	3	7 879,2	2 626,40	
C	Déménagement + sûr	1	4 425,00	4 425,00
	Equip'mobile +	1	2 500,00	2 500,00
	Filmeuse +	6	22 409,44	3 734,91
	Propreté +	1	25 45,51	2 545,51
	TMS Pros Action	7	86 152,77	12 307,54
TMS Pros Diag	4	4 880,4	1 220,10	
D	Cuisine + sûre	153	1 701 694,55	11 122,19
	Filmeuse +	5	22 645,00	4 529,00
	Hôtel +	20	227 947,3	11 397,37
	Locaux + sûrs	4	81 500,00	20 375,00
	Métiers de bouche +	12	52 182,55	4 348,55
	Propreté +	3	8 985,00	2 995,00
	Stop Essuyage	13	54 941,04	4 226,23
	TMS Pros Action	117	2 104 578,86	17 987,85
	TMS Pros Diag	83	168 866,6	2 034,54
E	Filmeuse +	6	45 488,15	7 581,36
	Soudage + sûr	1	5 433,8	5 433,80
F	Filmeuse +	2	12 425,00	6 212,50
G	Cuisine + Sûre	1	5137,5	5137,50
	Echafaudage +	3	43 800	14 600,00
	Equip'mobile +	15	40 715,97	2 714,40
	Filmeuse +	22	104 780,55	4 762,75
	TMS Pros Action	7	70 364,41	10 052,06
TMS Pros Diag	5	18 970,00	3 794,00	
H	Airbonus	17	55 217,76	3 248,10
	Equip'mobile +	1	2 450,00	2 450,00
	Filmeuse +	1	3 912,97	3 912,97
	Propreté +	1	1 780,86	1 780,86
	TMS Pros Action	3	15 749,8	5 249,93
TMS Pros Diag	2	1 960,00	980,00	
I	Filmeuse +	2	18 456,23	9 228,12
	Equip'mobile +	7	19 839,7	2 834,24
	Préciséo	4	483 70,18	12 092,55
	Propreté +	10	26 369,06	2 636,91
	TMS Pros Action	3	15 366,16	5 122,05
ASP Etablissement	1	25 000,00	25 000,00	
Total		660	6 346 239,90	9 615,52

CONTRATS TPE



• 19 contrats TPE ont été signés pour un montant total de **271 639 €**.

• 38 contrats TPE ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de **518 656 €**.

• Le taux de financement moyen des **contrats TPE signés** en 2021 est de **37%**.

Répartition des contrats TPE par CTN

CONTRATS TPE SIGNÉS EN 2021					CONTRATS TPE VERSÉS EN 2021			
CTN	Nombre	Montant en € contrats	Montant en € investissements	% moyen de participation	Nombre	Montant en € contrats	Montant en € investissements	% moyen de participation
B					1	4 557,76	14 826,50	31 %
C	1	24 752,37	110 404,67	22 %	1	24 752,37	110 404,67	22 %
D	13	186 882,28	466 510,68	40 %	22	247 719,48	652 009,05	38 %
F	2	18 592,89	59 307,52	31 %	5	87 894,72	166 638,83	53 %
G	1	12 717,00	25 902,2	49 %	4	85 909,54	228 000,87	38 %
H	1	3 867,60	9 669,00	40 %	4	64 208,04	142 449,87	45 %
I	1	24 826,88	57 736,93	43 %	1	3 614,59	7 249,17	50 %
	19	271 639,02	729 531,00	37 %	38	518 656,50	1 321 578,96	39 %

SPTPE « PRÉVENTION COVID »

En 2020, 10 372 dossiers de demandes de subventions prévention TPE « Prévention Covid » ont été réceptionnés (9 475 demandes pour le régime général et 897 demandes pour les travailleurs indépendants).

En 2021, 2 382 aides (2 223 demandes pour le régime général et 159 demandes pour les travailleurs indépendants) ont été versées pour un montant total de 4 429 223 €.

		2020		2021		2020 / 2021		
STPE COVID	Demandes reçues en 2020	Nombre de versements	Montant des versements	Nombre de versements	Montant des versements	Nombre de dossiers refusés	Nombre de versements	Montant des versements
Régime général	9 475	1 374	2 572 719,35 €	2 223	4 306 684,08 €	5 878	3 597	6 879 403,43 €
Travailleurs indépendants	897	32	22 461,04 €	159	122 538,96 €	706	191	145 000,00 €

6. CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU RÉSEAU NATIONAL

PARTICIPATION AUX TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE NATIONAL

Le Service prévention participe activement aux travaux du réseau consolidés par thèmes.

Thèmes	Nombre de jours
Participation à 15 plénières INRS : « Travail et organisations », « Mobilité et sécurité durable », « Situations de travail », « Équipements de travail », « Risques physiques », « Chimie 1 : prévention technique » et « Chimie 2 : évaluation des expositions », « Risque biologique », « Incitations financières », « BTP », « INFODOC », « Agro-alimentaire – SCIAL », « Formation », « Aide et soins à la personne », « Normalisation »	100
Participation à des groupes de projets (rédaction de guides et refonte d'anciens guides, gestion de base documentaire, groupes d'experts ventilation, demat@amiante, etc.)	116
Participation aux dispositifs nationaux de formation : sous-commissions habilitations d'organismes de formation, équipes pédagogiques nationales	13
Animation de stages INRS sur divers thèmes	24
Missions informatiques (codification des AT, MEDIALOG+)	23
Missions nationales déléguées (comités de certification amiante)	57
Convention de délégation Cnam/Cramif : Copilotage RC Pros, coordination nationale amiante, MOA AGAPREV	228
Normalisation	83
Autres activités dont Aéroportuaire, Aide et soins à domicile, CLST, Collecte déchets ménager et traitement BTP, Grand Paris express, Logements collectifs, Risques chimiques pros volet 1 et 2, etc.	1 051
TOTAL	1 695

NORMALISATION

10 ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité du Service prévention ont mené des actions relatives à la normalisation française, européenne ou internationale. Cette activité a représenté 83 jours de travail et a concerné essentiellement :

- des équipements de travail : bancs d'essais de freinage poids lourds, équipements de manutention de charges, matériels aéroportuaires, machines de fêtes foraines ;
- les effets des vibrations sur l'homme ;
- l'acoustique sur les lieux de travail ;
- le BTP : produits préfabriqués en béton, échafaudages, garde-corps, coordonnateurs SPS ;
- le traitement des bagages dans les galeries aéroportuaires ;
- le repérage de l'amiante avant travaux ;
- la prévention des expositions aux agents chimiques et biologiques ;
- les atmosphères explosibles ;
- les technologies du spectacle.

7. PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

2021, LA RÉFORME SANTÉ AU TRAVAIL SE PRÉCISE...

Après l'accord national interprofessionnel de 2020 sur la santé au travail, la loi du 2 août 2021 instaure :

- un passeport prévention ;
- un socle de services et procédure de certification et d'agrément pour les services de prévention et de santé au travail (SPST) ;
- une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle au sein des SPST (rendez-vous de « liaison », visite de mi-carrière, télémedecine, essai encadré, convention de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE), etc.) ;
- une gouvernance rénovée (comité national de prévention et de santé au travail, fusion ANACT/ARACT).

2021, L'ÉCOSYSTÈME FRANCILIEN EN MUTATION

Du fait de la pandémie, les services de prévention et de santé au travail interentreprises ont déployés de nouveaux services sur le territoire francilien.

La mutation des SPSTi se poursuit par le rapprochement de services.

Le service public de l'emploi (Pôle Emploi/Cap emploi) avec la mise en place de « lieux uniques d'accueil » pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap.

À noter en Île-de-France, la DRIEETS est particulièrement impliquée dans la thématique PDP au travers le PRITH (guide maintien en emploi) et le PRST3 (maintien en emploi des bagagistes et agents de sûreté aéroportuaire).

2021, GÉNÉRALISATION DES PLATEFORMES PDP



L'expérimentation plateforme PDP proposée par l'Assurance Maladie s'est généralisée dès juin 2021 à l'ensemble des SPSTi d'Île-de-France.

La Cramif en assure le pilotage associant étroitement trois SPSTi et la DRSM sous la coordination du SSR et avec l'apport du service prévention. Ce déploiement, progressif a pour objectif d'améliorer le fonctionnement entre les différents acteurs.

En effet, le repérage et l'intégration de personnes à fort risque de désinsertion professionnelle dans un processus de maintien reste difficile.

Toutefois, **les visites de pré-reprises et l'essai encadré s'inscrivent dans une bonne dynamique** alors que le contrat de rééducation professionnelle ou le travail léger sont pas ou peu utilisés par les entreprises.

CONTRIBUTIONS 2021

Le service prévention a participé aux travaux suivants :

- mise à jour du guide maintien en emploi du PRITH ;
- promotion des supports de communication bagagistes et agents de sécurité (PRST3) ;
- réalisation de trois webinaires du PRITH à destination des SPSTi ;
- réalisation de deux capsules vidéo récapitulatives des webinaires ;
- création d'un trophée Cramif PDP.



© Gael Kerbaol - INRS

4

ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION

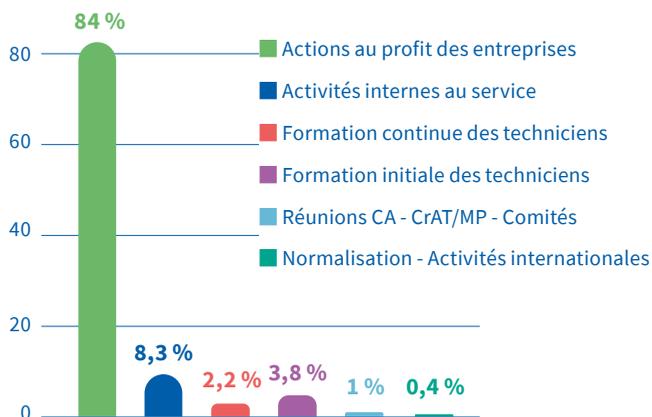
1. ACTIVITÉ GLOBALE

ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ

Le graphique présente la répartition du temps consacré aux diverses formes d'actions en proportion de l'ensemble de l'activité enregistrée pour le service prévention. Il concerne l'activité des techniciens (ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité) et des agents paratechniques (médecins-conseils, ergonomes, formateurs, psychologues du travail).

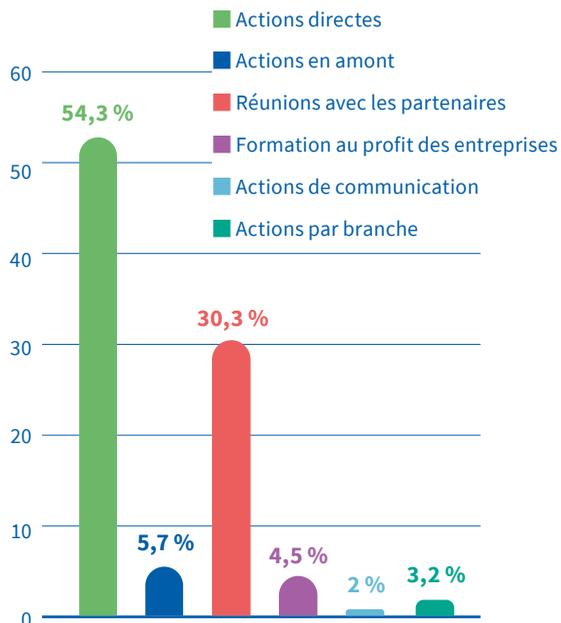
L'activité du service prévention a représenté 27 831 jours.

Répartition de l'activité du service prévention (%)



ACTIONS AU PROFIT DES ENTREPRISES

Répartition des actions aux profits des entreprises (84,3 %, soit 23 461 jours)



Thèmes nationaux

thème	Nombre d'actions	Nombre de jours	% du nombre de jours au profit des entreprises
TMS Pros	4 786	2251	9,59 %
Risques chutes dans le BTP	2 131	890	3,79 %
Risques chutes en interprofessionnel	196	100	0,43 %
Risques chimiques Pros	6 039	2 934	12,51 %
Formation initiale et nouveaux embauchés	250	115	0,49 %
RPS	395	205	0,87 %
TPE	836	493	2,10 %
Contribution aux travaux du réseau national	2 629	1 695	7,22 %
Grands comptes	328	215	0,92 %
Amiante	1 049	490	2,09 %
Plan de reprise d'activité Covid-19	760	192	0,82 %
Expérimentation régionale : CLST	132	50	0,21 %
Expérimentation nationale : aide et soins à la personne	76	61	0,26 %
TOTAL	19607	9691	41,31 %

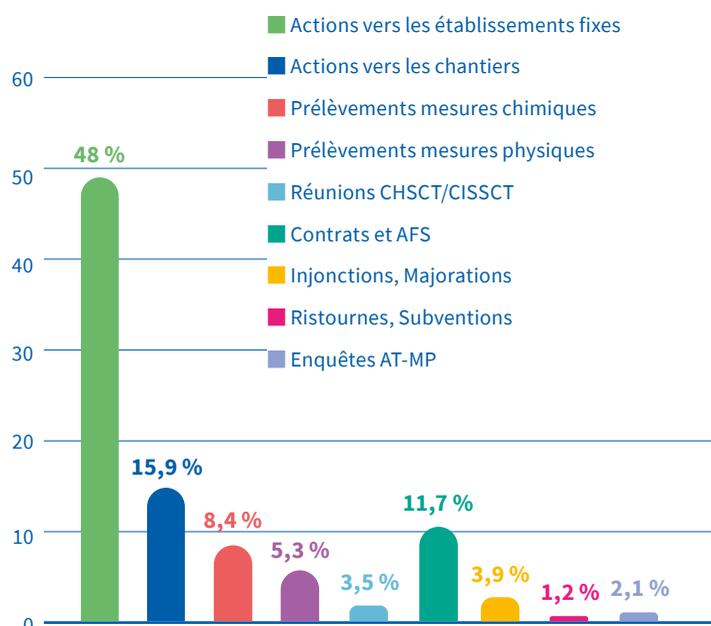
Thèmes régionaux

À titre indicatif, une action peut cibler plusieurs thèmes.

thème	Nombre d'actions	Nombre de jours	% des actions au profit des entreprises
Paris Capitale dont :	3 054	1577	6,72 %
Hôtellerie restauration traditionnelle	492	151	0,64 %
Grand Paris Express	1 437	694	2,96 %
Aéroportuaire	591	366	1,56 %
Logements collectifs	61	34	0,14 %
Collecte des déchets ménagers et tri des déchets issus du BTP	473	332	1,42 %
Restauration collective	162	81	0,35 %
Logistique	251	140	0,60 %
SPSTi	589	309	1,32 %
PDP	65	32	0,14 %
Démarche au siège	242	88	0,38 %
SPTPE Covid	732	301	1,28 %
TOTAL	5 095	2 528	10,78 %

ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES

Répartition des actions directes en entreprises (54,3 %, soit 12 749 jours)



Répartition des actions directes en entreprises par CTN

CTN	Établissement	Salariés	AT
A	4,87 %	38,12 %	27,07 %
B	2,64 %	22,51 %	22,69 %
C	1,34 %	25,08 %	42,57 %
E	2,08 %	17,03 %	30,21 %
F	10,33 %	25,34 %	37,60 %
D	3,61 %	26,61 %	41,53 %
E	2,08 %	17,03 %	30,21 %
F	10,33 %	25,34 %	37,60 %
G	0,77 %	11,80 %	24,11 %
H	0,52 %	7,55 %	12,29 %
I	1,58 %	18,81 %	21,00 %
TOTAL	1,48 %	16,40 %	27,13 %
En nombre	7 377	746 994	26 590

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DU SERVICE

● Formation continue

Le service accorde une grande attention à la formation continue de ses agents. Une formation de recyclage en rapport avec le risque amiante a été dispensée à 46 agents pour intervenir en entreprise.

Nombre de jours de formation continue par catégories de métiers

	INRS	Département formation de la Cramif	Autres organismes	Total
Personnel administratif	10	65	49	124
Contrôleurs de sécurité	208	65	68	341
Ingénieurs conseils	44	29	41	114
Conseillers médicaux	8	1	2	11
Ensemble du personnel	270	160	160	590



Les ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité en agrément suivent un parcours de formation initiale de 10 mois dispensée par l'EN3S et l'INRS.

- Embauches en septembre 2020 : 80 jours suivis par deux contrôleurs de sécurité
- Embauches en septembre 2021 : 198 jours suivis par deux ingénieurs conseils et sept contrôleurs de sécurité

● Réunions techniques de services (RTS)

Des journées d'information à destination des contrôleurs de sécurité et des ingénieurs conseils du service prévention ont été organisées en présentiel ou en visioconférence :

- trois dans le domaine du BTP ;
- deux dans le domaine industries et services.

Ces réunions contribuent à la formation continue des préventeurs. Elles permettent les échanges techniques, le partage de solutions novatrices et d'informations sur les secteurs d'activités d'Île-de-France.

Quelques exemples :

- l'exposition à l'amiante dans les filières déchets ;
- une présentation du guide de bonnes pratiques relatif à l'aide à domicile incluant les principales recommandations de prévention du risque infectieux ;
- les principaux aspects des détecteurs 4 gaz ;
- l'assemblage de toiture au sol ;
- les panneaux de chantier connectés ;
- une fiche repère sur la thanatopraxie ;
- la démonstration d'un robot industriel de nettoyage de façade vitrée pour immeubles de grande hauteur ;
- les calculs de débit pour la ventilation des cuisines ;
- les nouvelles exigences ATEX dans les contrats de prévention ;
- la présentation d'une solution technique de suppression de l'exposition au formaldéhyde dans les blocs opératoires ;
- un système de transport par véhicules autoguidés et son application dans les hôpitaux ;
- la prévention des risques liés à la pose d'éléments préfabriqués ;
- le projet d'évolution de la norme NF EN 14439 « Appareils de levage à charge suspendue – Sécurité Grues à tour ».

2. TRAVAUX AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

CRAT/MP

La commission régionale des accidents du travail et maladies professionnelles (CrAT/MP) s'est réunie à 6 reprises.

Outre ses travaux habituels d'analyse des bilans ou du budget, la CrAT/MP a travaillé sur :

- l'amélioration du fonctionnement des CTR par l'organisation de séances plénières préalables aux sessions de printemps et d'automne, ce qui a

permis de renforcer significativement le temps d'échanges entre les partenaires sociaux ;

- l'adoption de dispositions pour tenir compte de la baisse du budget pour les contrats de prévention ;
- les orientations pour engager les travaux de constructions des futurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services de prévention et de santé au travail (SPST) et la DRIEETS ;
- les conditions de mise en œuvre en Île-de-France de l'expérimentation de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), impliquant les services de prévention et de santé au travail (SPST), le service social régional de la Cramif et la direction régionale du service médical ;
- les dispositifs de protection sociale des travailleurs indépendants (TI).

Par ailleurs, un groupe paritaire issu de la CrAT/MP a travaillé sur la simplification et l'amélioration des dossiers d'instruction des demandes de ristournes sur la majoration relative aux accidents de trajet.

SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES

Dans le cadre des conventions nationales liant la Cnam et les organisations syndicales nationales, le service prévention intervient en effectuant des contrôles lors de sessions de formation.

Dans le cadre des conventions régionales, le service prévention :

- a attribué, 888 752 € en 2021 pour 291 sessions de formation ayant permis de former 2 139 personnes ;
- accompagne les organisations syndicales dans l'établissement des programmes de formation dans le respect du cahier des charges de la convention.

Le conseil d'administration a adopté des dispositions permanentes permettant l'optimisation de l'utilisation de la dotation globale.

CTR ET LEURS COMMISSIONS, CTP, CPPT

● Comités techniques régionaux (CTR)

Placés auprès du conseil d'administration de la Cramif, des comités techniques régionaux (CTR) sont constitués, couvrant chacun une ou plusieurs branches d'activités. La mandature 2019-2022 s'inscrit dans une organisation composée de cinq comités techniques régionaux :

- CTR 1 : « Industrie » : codes risques des CTN A et E ;
- CTR 2 : « BTP/Bois - Pierres et Terres à feu » : codes risques des CTN B et F ;
- CTR 3 : « Commerce/Transport - Logistique » : codes risques des CTN C, D et G ;
- CTR 4 : « Activités de santé » : 14 codes risques du CTN I ;
- CTR 5 : « Activités de service » : codes risques des CTN H et I à l'exception de ceux rattachés au CTR 4.

Le service prévention a assuré, l'organisation et l'animation des CTR :

- 8 avril 2021 : session de printemps de l'inter CTR ;
- avril/mai 2021 : session de printemps des cinq CTR (séances ordinaires) ;
- 18 octobre 2021 : session d'automne de l'inter CTR ;
- novembre 2021 : session d'automne des cinq CTR (séances ordinaires).

Le séminaire inter CTR annuel traditionnellement organisé sur une journée a été scindé en deux sessions d'une demi-journée, l'une au printemps, l'autre à l'automne. Cette disposition a permis d'alléger les ordres du jour des CTR ordinaires, favorisant ainsi les débats et les échanges. Elle a également permis de mieux cibler les présentations des sessions ordinaires des CTR en privilégiant les sujets techniques plus spécifiques et correspondant davantage aux métiers exercés par les partenaires sociaux. Le dialogue entre les partenaires sociaux qui structure la branche AT/MP a ainsi été renforcé.

● Commissions temporaires de prévention (CTP)

Les commissions temporaires de prévention des comités techniques régionaux ont poursuivi leurs travaux d'ingénierie et de déploiement de prévention.

CTR	Thème de la CTP	Nombre de réunions en 2021	État d'avancement au 31/12/2021
1,3 et 5	Travaux sur les escaliers mécaniques et trottoirs roulants existants	4	En cours - CTP inter CTR
2	Déploiement des programmes nationaux en lien avec le BTP	2	Clôturée
2	Évaluation de la recommandation régionale « Travaux souterrains autres que galeries linéaires » (DTE 282)	2	En cours
3	Prévention des TMS (EquipManut)	4	En cours
3	Prévention du risque de braquage dans les commerces	1	En cours
4	Promotion des dispositifs d'aide financière dans l'aide et soins à domicile	0	Suspendue
4	Prévention des nouveaux risques biologiques dans le secteur de l'aide et soins à domicile	1	Clôturée
4	Analyse des accidents du travail dans les activités relevant du CTR 4	2	En cours
5	Chutes de hauteur et de plain-pied et TMS dans le secteur de la propreté	5	En cours

● Commission paritaire permanente de tarification (CPPT)

CTR	Nombre de CPPT	Nombre de dossiers de cotisations supplémentaires	Nombre de dossiers de ristournes trajet	Nombre d'établissements
1	2	0	8	22
2	5	80	0	0
3	2	17	1	1
4	0	0	0	0
5	1	3	2	3
Total	10	100	11	26

3. PARTENARIATS

CPOM AVEC LES SPSTI

Le service a poursuivi son action dans l'animation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les SPSTi et la DRIEETS.

	PDP	CMR	TMS	RRO	RPS	Prévention des AT
Total CPOM signés	25	17	17	11	5	15
Entreprises suivies	218 916	188 322	188 936	117 804	65 530	180 570
Salariés suivis	3 163 567	2 726 060	2 764 567	1 989 980	1 137 752	2 595 167

Des avenants de prolongation des CPOM ont été signés jusqu'au 30 juin 2021. Une réunion d'échanges sur le contenu des futurs CPOM a été organisée avec les SPSTi en novembre 2021, en étroite collaboration avec la DRIEETS.

● Prévention des risques cancérigènes mutagènes et reprotoxiques (CMR)

À fin 2021, le bilan est :

- 4 243 établissements sensibilisés ;
- 3 378 établissements accompagnés dans l'aide au repérage ;
- 1 497 établissements accompagnés dans la mise en place d'un plan d'actions ;
- 559 plans d'actions partiellement ou totalement réalisés.

L'outil informatique e-CMR développé par la Cramif facilite la consolidation d'informations et de suivi des entreprises adhérentes. Il est utilisé par plusieurs SPSTi.

● Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Des conseils et des expertises ont été apportés dans le domaine de la prévention des TMS suite à des sollicitations et au cours de différentes manifestations.

Le service prévention a réalisé le suivi des actions engagées dans le cadre des CPOM à partir de la synthèse des bilans cumulés des SSTi et mis en évidence des éléments qualitatifs (sensibilisation, analyse ergonomique, développement d'outils, communication interne et lors des salons) et quantitatifs (près de 8 000 établissements accompagnés pour le repérage et l'évaluation des risques, environ 450 établissements accompagnés pour la mise en place d'un plan d'action).

● Risques psychosociaux (RPS)

Des conseils et des expertises ont été apportés dans le domaine de la prévention des RPS suite à des sollicitations et au cours de différentes manifestations.

Le service prévention a réalisé le suivi des actions engagées dans le cadre des CPOM à partir de la synthèse des bilans cumulés des SPSTi qui ont retenu le thème RPS. Des stratégies d'actions ont été élaborées par les SPSTi (formation, temps d'échanges, création d'outils, communications spécifiques, etc.) afin que les entreprises puissent définir et mettre en œuvre des actions concourant à la prévention primaire (analyse du travail, diagnostic, document unique, plan d'action, etc.).

● Prévention du risque routier

L'année 2021 devait être essentiellement consacrée à la réalisation des états finaux visant à mesurer les domaines dans lesquels les entreprises, en fonction de leur secteur d'activité, progressent le plus.

Compte tenu de la crise sanitaire et des préoccupations des entreprises, les états finaux n'ont pas pu être réalisés courant 2021.

Une étude statistique sur les états initiaux sera réalisée début 2022 et finalisée après réalisation des états finaux afin de dégager les priorités collectives relatives au risque routier professionnel.

● Prévention des accidents du travail

Le service prévention a réalisé le suivi des actions engagées dans le cadre des CPOM à partir de la synthèse des bilans cumulés des SSTi pour 2019 et 2020. Une présentation de cette synthèse a eu lieu le 8 mars 2021 à distance pour les SSTi. Elle a mis en évidence des éléments qualitatifs et quantitatifs (1 110 repérages des risques, 1 563 aides au document unique d'évaluation des Risques Professionnels – DUER, 165 aides à la mise d'un plan d'action, 119 analyses d'accident du travail, réalisation de campagnes de sensibilisation, réunions d'information à l'élaboration du document unique, dans certains secteurs d'activité).



En moyenne 80 % des entreprises concernées par l'action PAT sont couverts par une fiche d'entreprise fin 2020.



La crise sanitaire a eu un impact plutôt positif sur l'aide à la rédaction du DUER proposée par les SPSTi à leurs adhérents :

- mise à jour immédiate du DUER afin de prendre en compte les mesures de prévention liées à l'épidémie (protocoles sanitaires, aide à la reprise d'activité) ;
- création du DUER pour des entreprises ne l'ayant pas encore formalisé ;
- ciblage des risques liés aux procédures de nettoyage (plus fréquents et avec utilisation de produits « nouveaux ») dans les entreprises ;
- déploiement d'ateliers de prévention en visio-conférence, de webinaires, d'articles en ligne, d'affiches dématérialisées, etc.

● Prévention de la désinsertion professionnelle

[Cf. Chapitre intitulé « Prévention de la désinsertion professionnelle \(p. 35\) »](#)

L'OPPBTP



La Cramif et l'Oppbtp se concertent périodiquement pour déployer en Île-de-France leurs actions de prévention respectives dans le secteur du Bâtiment et des travaux publics.

Ce partenariat concerne notamment l'animation commune du « Club Coordonnateurs SPS », la prévention des chutes sur les chantiers, les travaux du Grand Paris Express, la construction des ouvrages olympiques dans le cadre des JO 2024.

Par ailleurs, la Cramif siège avec voix consultative au conseil du comité régional de l'OPPBTP d'Île-de-France. Trois séances se sont tenues en 2021.

Enfin, des actions de terrain sont menées de concert avec les antennes départementales ou sur quelques chantiers tels que celui de la reconstruction de Notre-Dame de Paris ou du Grand Paris et des Jeux Olympiques.

DRIEETS

● PRST 3 (Cf. annexe 1)

Des réunions du CROCT et du GPRO ont été consacrées au bilan du PRST3 (2016-2020) Pour mémoire, la Cramif pilotait les thématiques régionales suivantes :

- prévenir les risques de TMS ;
- prévenir les risques chimiques et CMR ;
- agir par la formation ;
- prévenir le risque routier professionnel ;
- prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied dans les TPE-PME ;
- prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des coordonnateurs SPS ;
- prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des maîtres d'ouvrage ;
- prévenir les risques professionnels dans les opérations de construction du Grand Paris.

● Autre partenariat

La Cramif et la Drieets coordonnent, par le biais de réunions périodiques tripartites (avec l'OPPBTP), leurs démarches de prévention dans le cadre des opérations de construction des ouvrages

olympiques des JO 2024. Ce partenariat s'inscrit notamment dans une volonté commune de mobiliser les donneurs d'ordres concernés dans une dynamique efficiente d'intégration de la santé et de la sécurité au travail sur leurs chantiers. C'est également un vecteur complémentaire pour porter, auprès de ces maîtres d'ouvrage, les attendus définis dans le programme national Risques Chutes Pros BTP.

CENTRE RÉGIONAL DE PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES ET ENVIRONNEMENTALES (CRPPE)

Le partenariat s'est poursuivi en 2021 avec les six centres d'Île-de-France, toujours sous la forme de séminaires ou colloques.

Oui aux visioconférences !

L'organisation par visioconférence, instaurée en 2020 suite à l'apparition du Covid-19, s'est maintenue tout au long de l'année pour l'ensemble des séminaires et a permis d'élargir encore l'auditoire. Ce principe de réunions à distance est désormais acté et largement plébiscité. Le retour à des réunions présentielles exclusives semble désormais exclu.

Des participants toujours plus nombreux

Les 29 séminaires organisés ont permis de réunir plus de 1 900 participants, soit un nombre en croissance de 80 % par rapport à 2020 (1 064), et de 172 % par rapport à 2019 (700).

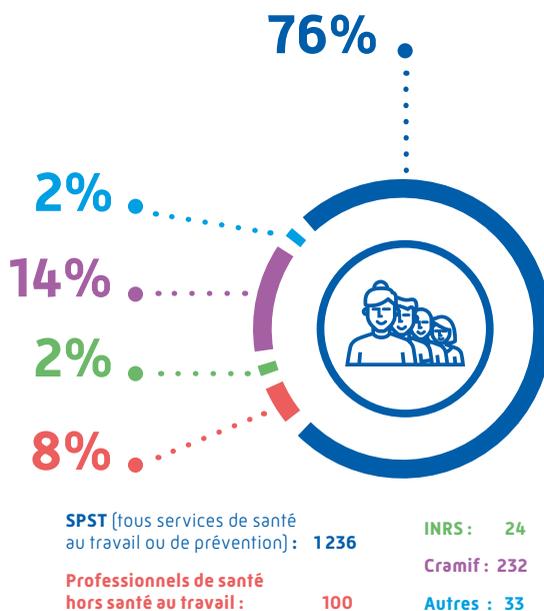
La répartition des participants démontre toujours une nette prédominance de personnes issues des services de prévention et de santé au travail inter-entreprises en particulier ceux avec lesquels la Cramif a un partenariat.

Au total, les médecins en santé au travail et médecins de prévention (équivalent dans la Fonction Publique) représentent 64 % du total des participants.

La réputation de ces séminaires dépasse désormais régulièrement l'Île-de-France : sans qu'aucune communication ne soit faite par la Cramif en dehors de la région francilienne, des participants viennent de différentes régions de France, voire même de l'étranger (Maroc, Algérie, Belgique, etc.).

● Répartition des participants selon leur organisme d'appartenance

1 625 participants ont pu être identifiés, avec connaissance de leur organisme d'appartenance.



Parmi les différentes thématiques abordées, il y a eu un intérêt indéniable suscité pour les séminaires traitant des risques psychosociaux (RPS). Les RPS ont été abordés lors de sept séminaires, regroupant jusqu'à 200 participants alors que le Covid-19 sévit depuis deux ans, un séminaire a été consacré à la souffrance psychique des soignants, depuis le début de la pandémie. Un séminaire a combiné le Covid-19 et le risque chimique. D'autres thématiques ont été développées : bruit, rayonnements ionisants et grossesse, travail après cancer, risque biologique dans le BTP avec focus sur le risque aspergillaire et de moisissures, travail de nuit, etc.

[Se reporter à l'annexe 2 listant les thématiques des séminaires \(p. 76\).](#)

● Diversification des formats de séminaires

Face au problème de sous-reconnaissance des cancers professionnels, un séminaire a été organisé au sein d'un congrès de cancérologie pour sensibiliser les oncologues à évoquer la possibilité d'une origine professionnelle devant tout cancer survenant chez un adulte.

La thématique de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) a été ciblée lors du retour au travail après traitement du cancer : un colloque a été organisé, ouvert à la fois aux professionnels de santé au travail, mais aussi aux oncologues, aux patients et associations de patients, qui a été très apprécié et a permis d'ouvrir les possibilités de collaboration.

Devant l'intérêt témoigné pour la thématique de retour et maintien au travail après cancer, la Cramif, en partenariat avec l'AP-HP renouvellera un tel séminaire.

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Le service prévention contribue aux formations initiale et continue des médecins et infirmiers du travail :

● Formation initiale

Les médecins hospitaliers responsables des centres du CRPPE ont en charge la formation initiale des médecins et des infirmiers du travail : organisation des enseignements universitaires des internes en santé au travail, organisation des stages. Le service prévention intervient dans ces enseignements, avec comme objectif de faire connaître aux futurs médecins et infirmiers du travail :

- l'institution, son rôle et ses missions, ses acteurs ;
- la démarche de prévention ainsi que des actions et moyens en matière d'évaluation des risques et de leur hiérarchisation ;
- l'apport du travail en partenariat et en réseau sur le terrain de la prévention en entreprise ;
- les statistiques AT/MP ;
- les programmes CPOM avec les SPSTi.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'une convention de formation avec la Faculté de médecine UPEC renouvelée pour la période 2018-2025.

La Cramif participe aussi à l'enseignement universitaire des infirmiers cadres managers dans le cadre d'un diplôme interuniversitaire en santé au travail (DIUST).

Trois sessions d'environ deux heures ont été dispensées auprès de 83 étudiants sur le(s) :

- dispositif français de prévention des risques professionnels (Organismes et organisations institutionnelles) ;
- risques professionnels : apport du service prévention de la Cramif ;
- indicateurs en entreprise : AT/MP, absentéisme.

● Formation continue

Le service participe occasionnellement aux travaux de la METRANEP (Société savante de médecine du travail du Nord Est Parisien) avec l'équipe hospitalo-universitaire de l'Hôpital Fernand Widal ou encore les samedis de l'Hôtel-Dieu (Forum Saint-Jacques).

INSTITUT INTERUNIVERSITAIRE DE MÉDECINE DU TRAVAIL DE PARIS ET ÎLE-DE-FRANCE

L'Étude ARDCO est pilotée par le responsable du CRPPE du centre hospitalier intercommunal de Créteil. Elle est l'objet d'une convention entre la Cramif et l'IIMTPIF (Institut interuniversitaire de médecine du travail de Paris Île-de-France).

La cohorte ARDCO (Asbestos related diseases cOhort) a été constituée dès 2007, suite aux recommandations de la conférence de consensus de 1999. Elle s'intègre dans le cadre d'un programme de surveillance post-professionnelle des salariés ayant été exposés à l'amiante : dans un contexte de dépistage des maladies liées à l'amiante, son but est d'évaluer l'incidence et la mortalité par cancers en fonction des caractéristiques de l'exposition professionnelle à l'amiante et de l'existence de maladies bénignes liées à l'amiante (asbestose, plaques pleurales).

Après quatre études successives (ARDCO1, ARDCO2, ARDCO3 et ARDCO4), l'étude s'est poursuivie en 2021 (ARDCO5) pour :

- améliorer la puissance statistique des informations déjà recueillies ;
- poursuivre l'évaluation de l'incidence et de la mortalité par cancers, respiratoires et non respiratoires (rein, vessie, hémopathies, cancers digestifs), en lien avec l'exposition à l'amiante ou la présence de plaques pleurales, et en tenant compte des co-expositions à d'autres poussières minérales (silice, poussière de ciment, etc.) ;
- réaliser une nouvelle campagne d'examen par scanner thoracique et en évaluer l'intérêt lors de la mise en évidence d'affections thoraciques bénignes (plaques pleurales) ;
- et ainsi définir les modalités optimales de surveillance des populations antérieurement exposées à l'amiante.

Le rapport final a été remis en décembre 2021.

La Cnam a donné son accord pour poursuivre l'étude (ARDCO6).

AUTRES PARTENARIATS

● Fédérations Professionnelles

Des contacts directs ont lieu avec certaines fédérations professionnelles pour mettre en œuvre les programmes nationaux et les régionaux et déployer les aides financières.

Ainsi ont été rencontrés en 2021 :

- dans le secteur de la métallurgie, la FNA (Fédération nationale de l'artisanat automobile), le CNPA (Conseil national des Professions de l'automobile), la FFC (Fédération française de carrosserie), le Syndicat du Pneu, le GIM (Groupe des industries métallurgiques), l'UITS (Union des industries des technologies de surface), la FA (Fédération des ascenseurs), en lien avec les programmes RC Pros, TPE Garage, TPE Traitement des métaux et la réalisation de la recommandation régionale « [Escaliers mécaniques et trottoirs roulants](#) » ;
- dans le secteur du BTP, la FFB Grand Paris, la FFB Île-de-France, la FFB Île-de-France Est, le SFECE (Syndicat français de l'échafaudage, du coffrage et de l'étalement), en lien avec les programmes Chutes et Grand Paris Express ;
- dans le domaine des transports, l'OTRE (Organisation du transport routier européen), la CSD (Chambre syndicale du déménagement), en lien avec les programmes Logistique et TPE Déménagement ;

- dans l'hôtellerie, le GNI (Groupement national des indépendants de l'hôtellerie-restauration), l'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie), en lien avec les programmes TPE Hôtellerie et Paris Capitale ;
- dans le secteur hospitalier, la FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne), la FHP (Fédération des cliniques et hôpitaux privés de France), en lien avec les programmes TMS Pros, RC Pros, Aide et soins à la personne ;
- dans les services, le SNVEL (Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral), la FEDEREC (Fédération professionnelle des entreprises du recyclage), la FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement), la FEP (Fédérations des entreprises de propreté) en lien avec les programmes TPE Vétérinaires, Traitement des déchets et TMS Pros.

● Syndicats Salariés

Les syndicats salariés contactent habituellement le service pour intervenir dans les colloques qu'ils organisent sur le thème de la prévention. Néanmoins, en 2021 aucune sollicitation n'a été formulée vraisemblablement en raison de la crise sanitaire.

4. UNITÉS TECHNIQUES

CENTRE DE MESURES ET DE CONTRÔLES PHYSIQUES



Le Centre de mesures et contrôles physiques (CMP) a réalisé 539 prestations en 2021.

Le tableau ci-dessous présente les mesures effectuées, par domaine de mesure et par CTN, en proportion de la totalité des mesurages effectués au cours de l'année.

CTR		CTN	Ventilation	Bruit	Éclairage	Incendie explosion	Glissance de sol	Rayonnements optiques artificiels	Vibrations	Rayonnements non ionisants	Ambiance thermique	Électricité	Rayonnements ionisants	Total
1	A	Métallurgie	18,7 %	7,2 %	0,7 %	0,2 %	0,2 %	0,7 %		0,2 %				27,9 %
	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	8,7 %	2,6 %	0,4 %					0,4 %	0,2 %			12,3 %
2	B	Bâtiment Travaux Publics	5 %	1,3 %	0,7 %	0,6 %			0,9 %		0,6 %			9,1 %
	F	Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	3,5 %	0,9 %	0,2 %									4,6 %
3	C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	7,8 %	3 %	0,4 %	0,2 %						0,2 %		11,6 %
	D	Services, commerces et alimentation	4,3 %	2,6 %		1,1 %	0,9 %		0,2 %					9,1 %
	G	Commerce non alimentaire	6,9 %	2 %	0,4 %	0,1 %	0,4 %							9,8 %
4 et 5	H	Activités de services I	4,6 %	2,4 %		0,2 %		0,7 %		0,2 %		0,2 %	0,2 %	8,5 %
	I	Activités de services II et travail temporaire	6,3 %	0,4 %			0,2 %			0,2 %				7,1 %
TOTAL			65,8 %	22,4 %	2,8 %	2,4 %	1,7 %	1,4 %	1,1 %	1 %	0,8 %	0,4 %	0,2 %	100 %

● Participation à des actions nationales

Actions RC Pros :

- expertise technique en réponse aux besoins exprimés pour les entreprises ciblées ;
- pilotage du secteur menuiserie sur la thématique poussière de bois et organisation de deux webinaires « poussières de bois » ;
- participation aux campagnes inter-Unités Techniques avec le LTX et le LBC ;
- rédaction de deux fiches : Points de repères Thanatopracteurs, Points de repères Prothésistes dentaires.

Actions TMS Pros :

- le CMP est intervenu ponctuellement dans des entreprises ciblées pour objectiver et proposer des mesures pour réduire l'exposition aux vibrations et efforts de déplacement manuel de chariots (tirer-pousser).

TPE traitement des métaux :

- pilotage du programme et organisation d'un webinaire « traitement et revêtement des métaux ».

Ingénierie de prévention avec l'INRS :

- participation aux groupes experts pilotés par l'INRS : Ambiances thermiques, Bruit, CATEC, Champs électromagnétiques, Éclairage, Glissance des sols, Incendie/explosion, Rayonnements optiques artificiels, Rayonnements ionisants, Ventilation (Métrologie aéroulque, Ventilation prévisionnelle, Ventilation Covid), Vibrations ;
- participation aux groupes de travail piloté par l'INRS destinés à la révision des documents : Guide pratique de ventilation « Prévention de l'exposition au protoxyde d'azote », Guide pratique de ventilation « Traitement de surfaces », Guide pratique de ventilation « Fumées de soudage », Guide pratique de ventilation « Carrosseries ».

● Participation à des actions régionales

- restauration collective : objectivation des risques de chute de plain-pied par des mesures de glissance des sols, réduction du bruit, etc. ;
- Paris Capitale : intégration de la ventilation lors des travaux souterrains du Grand Paris Express, mesures et prévention de la glissance des sols et des nuisances sonores dans le secteur de la restauration traditionnelle, prévention des risques physiques dans la conception et aménagement des centres de tri de déchets, prévention des risques liés aux vibrations associés aux activités aéroportuaires.

● Autres actions

Actions de formation relatives aux risques physiques organisées par :

- la Cramif : ventilation, éclairage, bruit, vibrations, travaux souterrains, atmosphères explosives ;
- l'INRS : champs électromagnétiques, ventilation, atmosphères explosives, CATEC ;
- des universités de médecine, en formation initiale et continue de spécialisation en toxicologie médicale : ventilation, bruit, vibration, éclairage.

Normalisation :

- vibrations : Comité ISO TC 108 SC4, Comité CEN TC 231 ;
- acoustique : Comité ISO TC 43 SC1 WG 65, Comité ISO TC 43 SC1 WG 67, Commission AFNOR S30D, Groupe d'experts AFNOR S30DA ;
- atmosphères explosives : Comité CEN TC305, Commission AFNOR S66A ;
- installations de peinture : Commission UNM66.

Communication externe :

- les risques liés aux champs électromagnétiques, 4^{ème} réunion du réseau technic'ARPE organisé par le CNRS, 15 mars 2021 ;
- bruit et travail, séminaire CCP, 13 avril 2021 ;
- troubles auditifs chez les standardistes, séminaire CCP, 22 juin 2021.

LABORATOIRE DE TOXICOLOGIE INDUSTRIELLE (LTX)



Le laboratoire de toxicologie industrielle a répondu à 131 sollicitations et a réalisé 119 interventions en entreprises.

La grande majorité de ces interventions, ont eu pour but le prélèvement d'agents chimiques dangereux présents sur le lieu de travail et susceptibles d'affecter la santé des salariés. Les autres interventions étaient ciblées sur l'information ou la formation des salariés aux risques chimiques. Le laboratoire a travaillé sur 158 dossiers se répartissant entre interventions en entreprises, avis sur pièces, analyses d'échantillons prélevés par ou à la demande des agents de secteur.



Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces dossiers par CTN et CTR :

CTR	CTN	Libellé CTN	Interventions	
			Entreprises où ont été réalisées des interventions sans prélèvement en %	Entreprises où ont été réalisés des prélèvements en %
1	A	Industries de la métallurgie	9,7	14,8
1	E	Industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie	-	2,3
2	B	Industries du bâtiment et travaux publics	12,9	31,8
2	F	Industries du bois, de l'ameublement, du papier carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu	3,2	12,5
3	C	Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	-	6,8
3	D	Services, commerces et industries de l'alimentation	6,4	4,5
3	G	Commerce non alimentaire	6,5	8
4 et 5	H	Activités de services I (banques, assurances, administrations, etc.)	42	5,7
	I	Activités de services II (intérim, santé, nettoyage, etc.)	19,3	13,6
Total			100	100

Ces données sont extraites de COLCHIC, base de données nationale des laboratoires de chimie développée par l'INRS.

● Activité analytique

Le laboratoire a créé 1 171 demandes d'analyses (une demande d'analyse correspondant à la mise en œuvre d'une technique analytique sur un échantillon, ce qui peut fournir un ou plusieurs résultats d'analyse).

Dans le cadre de la mutualisation inter-régionale, 136 de ces 1 171 demandes d'analyse ont été confiées à d'autres laboratoires du réseau prévention ou de l'INRS, le laboratoire ne disposant pas du matériel nécessaire (analyses mutualisées). 29 demandes d'analyses ont été

traitées par le LTX pour d'autres laboratoires du Réseau Prévention. Il s'agit essentiellement d'analyses de chrome VI, effectuées pour le laboratoire de chimie de la Carsat Pays de la Loire.

● Participation à des actions nationales

- Pilotage régional du programme national RC Pros.
- Réalisation de la campagne Inter-Unités Techniques RC Pros concernant l'exposition des salariés aux gaz anesthésiants dans les cliniques vétérinaires.

- Participation à l'étude nationale « Exposition au 1-3 butadiène ».
- Participation à des groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention : ORFILA, COLCHIC, Nanomatériaux, Plénière Risques Chimiques, Pilotes régionaux RC Pros.
- Participation aux groupes de travail pilotés par l'INRS :
 - prévention des expositions au protoxyde d'azote en milieu médical : groupe de ventilation n°24 MEOPA ;
 - mesures en temps réel ;
 - amélioration de la qualité de l'air dans les « parkings couverts ».
- Participation au groupe de suivi scientifique du département métrologie des polluants de l'INRS.
- Participation aux réunions des Comités Techniques des huit laboratoires de chimie organisés par la CNAM/DRP.
- Participation au groupe de travail « Poussières/silice cristalline », dans le cadre de la convention de partenariat « Amélioration de la santé et de la sécurité au travail dans les Travaux Publics 2017-2021 » associant la CNAM, l'INRS, l'OPPBT, la FNTP, et la DGT.

● Participation à des actions régionales

- Participation au projet de recherche « PURE SNOW » (Remodelage pulmonaire après exposition à des nanoparticules de silice chez des travailleurs du bâtiment et des travaux publics) piloté par le Professeur ANDUJAR du CHI de Créteil.
- Contribution aux travaux menés dans le cadre de la convention FNADE/FEDEREC/INRS/Cramif sur la mise en œuvre d'une politique de prévention relative aux risques d'exposition aux poussières inhalables et aux fibres d'amiante dans les centres de collecte, de tri et de stockage des déchets.

● Actions de formation et d'information

- Animation et participation aux groupes de travail réduits RC Pros concernant la constitution des points de repères : Thanatopraxie, Prothésistes dentaires, Parcs de stationnement couverts.
- Présentation en CTR5 du bilan de l'étude réalisée sur l'exposition à l'amiante dans les filières déchets (campagne de mesurages et guides de bonnes pratiques).
- Présentation en CTR4 du bilan de l'action « Prévention des risques chimiques en Thanatopraxie ».
- Présentation en Inter-CTR de l'avancement du Programme RC Pros.
- Présentation à l'ACMS du programme RC Pros.
- Réalisation à la chambre syndicale des entreprises d'équipement électrique de Paris et de sa région en collaboration avec l'OPPBT d'une présentation concernant la « Prévention des risques liés à l'exposition à la silice cristalline ».
- Réalisation de modules de formation pour la formation initiale et continue de médecins du travail [cours magistraux et travaux pratiques].

● Communication

- Webinaire dans le cadre du programme RC Pros :
 - les poussières de bois et les magasins de bricolage ;
 - les poussières de bois et menuiseries ;
 - le plomb dans le BTP ;
 - la silice cristalline dans le BTP ;
 - le formaldéhyde dans le secteur sanitaire.

- Webinaire Cramif/CRPPE relatif à la dépose de câbles gainés de plomb.
- Conférence lors de la journée INRS Surfaces Contaminées au Travail - Comment mesurer pour prévenir ? « Exposition au nickel lors d'opérations de traitement de surface et au plomb lors de la dépose de câbles téléphoniques : intérêt et limites ».
- Article Hygiène et Sécurité du Travail n°264 - septembre 2021 « Amiante et poussières inhalables : risques d'exposition des travailleurs des filières de traitement des déchets de chantier ».

LABORATOIRE DES BIOCONTAMINANTS

Le laboratoire des biocontaminants (LBC) a répondu à 68 sollicitations dont 53 (78 %) ont concerné l'Île-de-France et 15 (22 %) ont été réalisées dans le cadre de la contribution aux travaux du réseau.

Les sollicitations se répartissent de la manière suivante :



● Activité globale du LBC

68 sollicitations

53 pour l'Île-de-France
15 pour les régions

● Activité IDF

53 sollicitations

2 assistances/avis sur pièces
12 assistances en entreprise
39 interventions pour prélèvements

● Activité IDF

15 sollicitations

13 analyses mutualisées
2 assistances/avis sur pièces

CTN	Nombre sollicitations	Principales activités concernées
A	37	Usinage métaux (fluides de coupe)
C	4	Déchets – transports – attractions foraines
D	22	Meuneries : Campagnes RC PRO-volet 2 (Cramif) + Agro-alimentaire (région)
E	1	Pour région : fabrication isolant
F	1	Pour région : blanchisserie
G	1	Pour région : matériel médical
H	2	Pour région : collectivités territoriales

● Activité analytique globale

Sur les 68 sollicitations, 53 d'entre elles (78 %) ont entraîné des demandes d'analyses. Le LBC a analysé au total 715 échantillons (prélèvements de bioaérosols ou de produits ou échantillons surfaciques) qui ont généré 1 313 résultats d'analyse de polluants : flores microbiennes (48 %), endotoxines (24 %), mycotoxines (25 %), poussières (3 %).

Les analyses réalisées à la demande d'une CARSAT Carsat représentent 36 % des échantillons traités par le LBC (255 supports ou produits) soit 34 % des résultats d'analyse (448 résultats d'analyse).

● Mutualisation

Le LBC a été sollicité par les Carsat pour avis sur pièces, assistance et expertise : deux demandes ont été traitées au cours de l'année au profit des Carsat Centre et Rhône-Alpes.

Dans le cadre de la mutualisation des analyses entre laboratoires, le LBC a réalisé des analyses de bioaérosols à partir de supports de prélèvement ou de produits prélevés par les Carsat. En 2021, 13 dossiers ont été créés : six pour la Carsat Pays de la Loire, trois pour la Carsat Rhône-Alpes, deux pour la Carsat Hauts-de-France et un dossier pour chacune des Carsat Auvergne et Bretagne.

● Participation à des actions nationales

• Actions relatives aux Unités Techniques :

- référent technique national auprès de la CNAM/DRP ;
- réunions des Comités Technique et Stratégique Unités Techniques organisées par la CNAM/DRP.

• Groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention :

- COLCHIC ;
- comité de rédaction des commentaires des tableaux de Maladies Professionnelles du site web INRS ;
- groupe de travail « Biodéchets » piloté par l'INRS ;
- groupe de travail « Légionelles et cantonnements de chantier » ;
- Plénière Risques Biologiques.

• Actions Risques Chimiques Pros : Campagne inter-Unités Techniques LBC/CMP « Évaluation des expositions aux poussières organiques et mycotoxines – Filière céréalière ». Interventions pour prélèvements et restitution dans les établissements sélectionnés.

● Participation à des actions régionales

• Action Paris Capitale - « Collecte et Traitement des déchets » :

- participation aux groupes de travail : Collecte des déchets Ménagers, Points d'Apport Volontaire ;
- contribution à la rédaction d'une brochure « Conception urbanisme et collecte déchets ménagers ».

• Action « Fluides de coupe » :

- participation aux réunions du groupe de travail « Travail des métaux » ;
- poursuite de l'étude terrain sur les facteurs influençant la qualité microbiologique des fluides de coupe ;
- rédaction de documents de sensibilisation et de recommandations pour le suivi de la qualité des fluides de coupe, à destination des entreprises et des préventeurs.

• Commission Temporaire de Prévention : participation aux travaux de la CTP du CTR4 sur la prévention du risque infectieux dans le secteur de l'aide à domicile.

● Autres actions

• Normalisation : participation aux travaux du groupe AFNOR/X43C/GE1 « Groupe Experts Bioaérosols ».

• Formation/ Information :

- participation à la formation DIU – Infirmier/ère de Santé au Travail (DIUST) : « Repérage des risques biologiques, évaluation des dangers, mesures de prévention » ;
- formation-action à la métrologie des bioaérosols, avec tutorat en entreprise, pour le laboratoire de la Carsat Rhône-Alpes ;
- participation à la formation des médecins du travail : « Principes de mesure des expositions aux agents biologiques ».

• Communication :

- webinaire Cramif – CRPPE : présentation d'un retour d'expérience sur les risques biologiques dans le BTP ;
- intervention en CTR1 : « Risques biologiques et fluides de coupe aqueux » ;
- présentation nationale au réseau de la prévention des risques biologiques ;
- participation à la journée technique fluides de coupe CETIM - Carsat Rhône-Alpes : présentation sur les fluides de coupe aqueux et les risques biologiques.

5. FORMATION

L'activité du service formation se répartit en quatre thématiques :

Thématiques	% Temps Activité
Ingénierie	26 %
Habilitation	22 %
Formations dispensées	41 %
Partenariat	11 %

INGÉNIERIE DE FORMATION À LA PRÉVENTION

● Contribution aux instances nationales de pilotage de la formation initiale et continue de l'Assurance Maladie - Risques professionnels

La Cramif est membre du comité de pilotage de la formation continue à la prévention de la branche AT/MP. Elle participe, via des groupes intersessions, au comité de pilotage de la formation initiale.

La Cramif siège au bureau et aux commissions du conseil national pour l'enseignement en santé et sécurité au travail (CNES&ST, comité de pilotage formation initiale) organe d'expertise et de propositions en matière de santé et de sécurité dans les enseignements professionnels et supérieurs.

● Participation aux équipes pédagogiques nationales (EPN)

Les équipes pédagogiques nationales sont composées d'agents des caisses et d'organismes de formation experts du domaine et ont pour mission :

- d'assurer une mission de veille et prospective dans le domaine concerné ;
- de maintenir à niveau et actualiser les référentiels, les supports et les outils ;
- de communiquer vers les formateurs de formateurs.

À ce titre, le service a participé aux EPN SST (Sauveteur secouriste du travail) et EPN PRAP-DSA (Dispositifs sectoriels associés) qui a notamment permis de rénover les dispositifs de formation.

● Ingénierie à la demande des entreprises

La conception de formations à la demande nécessite de l'ingénierie pédagogique à partir de l'analyse du besoin, (objectifs, programme, contenu, outils et méthodes pédagogiques, évaluation, etc.).

HABILITATION D'ORGANISMES DE FORMATION ET D'ENTREPRISES

Pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le réseau Assurance Maladie - Risques professionnels/INRS développe et met à disposition des référentiels de formation et s'appuie sur un dispositif d'habilitation. Les organismes de formation et les entreprises sont habilités sur la base de critères définis dans un cahier des charges. Ce dispositif permet de démultiplier des formations conformes aux référentiels développés et validés par le réseau. Ainsi, toute entreprise peut réaliser elle-même ou faire appel à un organisme dans sa région assurant des formations conformes aux attendus de l'Assurance Maladie - Risques professionnels/INRS.

Le service accompagne les organismes de formation et les entreprises dans leur démarche d'habilitation, instruit leur demande avant transmission à la commission nationale d'habilitation (CNH), qui statue. Le service contribue également au fonctionnement des instances nationales d'habilitation.

Une animation de réseaux des organismes de formation autour des dispositifs SST et TMS est active. Des actions de contrôles sont engagées selon un plan de contrôle défini annuellement.

Habilitations 2021

Dispositifs	Nombre OF & Entreprises habilités en Île-de-France ⁽¹⁾	Nombre de demandes traitées en 2021	Stagiaires formés en Île-de-France ⁽²⁾	
			Stagiaires formés	Sessions
AMIANTE	1	0	5	2
AP ASD ⁽³⁾ [Formation Initiale + Responsable de structure]	3	0	33	6
APS ASD niveau 1 [Acteur]	18	1	451	66
APS ASD ⁽⁴⁾ niveau 2 [Formateur]	3	0	45	17
AP TR ⁽⁵⁾ APS TRV ⁽⁶⁾ - APS TRM ⁽⁷⁾	7	0	38	6
CATEC	6	0	8683	1694
ÉCHAFAUDAGE de Pied & Roulant	1	0	184	61
EvRP SDC ⁽⁸⁾	4	0	4	4
S M-S ⁽⁹⁾	2	1	70	20
PRAP IBC ⁽¹⁰⁾ + PRAP 2S ⁽¹¹⁾ Acteur	154	36	3942	892
PRAP IBC + PRAP 2S Formateur	16	6	330	66
RPS	11	2	36	9
SST Acteur + PSC1 ⁽¹²⁾	1002	248	183 217	34 272
SST Formateur + PAE FPSC ⁽¹³⁾	25	9	2010	379
TMS	5	2	35	10
Totaux	1258⁽¹⁴⁾	305	199 083	37 504

- (1) Hors organismes de formation nationaux
 (2) Par les organismes franciliens et nationaux
 (3) Animateur prévention - Aide et soin à domicile
 (4) Acteur prévention secours - Aide et soin à domicile
 (5) Animateur prévention du transport routier
 (6) Acteur prévention secours transport routier voyageur
 (7) Acteur prévention secours transport routier marchandise

- (8) Évaluation des risques professionnels/Salarié désigné compétent
 (9) Secteur sanitaire et médico-social
 (10) Industrie, BTP, Commerce et activité de bureau
 (11) Sanitaire et médico-social
 (12) Prévention et secours civiques de niveau 1
 (13) Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours civiques
 (14) Certains organismes de formation bénéficient de plusieurs habilitations

FORMATIONS DISPENSÉES EN 2021

La formation, vise à renforcer les compétences des entreprises pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail.

Il existe deux catégories de formation :

- les formations interentreprises qui regroupent des salariés d'entreprises différentes dans une même formation organisée dans les locaux de la Cramif ;
- les formations intra-entreprises qui regroupent les salariés d'une même entreprise dans une même formation.

● Formations inter-entreprises

L'offre de formation Cramif comporte l'offre nationale et régionale adaptée aux spécificités de l'Île-de-France. L'organisation et l'animation des stages sont assurées par une équipe permanente de formateurs accompagnés d'experts techniques du service prévention.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels soit sous **une approche transversale** (compétences de base en prévention, évaluation des Risques Professionnels, management de la prévention, CT, etc.), **soit en traitant des thèmes ou des secteurs particuliers** (bâtiments et travaux publics, logistique, troubles musculo-squelettiques, risques chimiques, risques psychosociaux, etc.).



L'accent a été mis cette année sur les formations dédiées aux dirigeants et donneurs d'ordres en particulier les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre.

Les formations interentreprises ont représenté 80 % des actions de formation du service : 63 sessions ont été réalisées pour un total de 912 journées stagiaires et de 115 journées d'animation.

● Formations intra-entreprises

Ces actions ont porté sur les thèmes suivants : démarche de prévention, outils de la prévention (analyse des accidents du travail), prévention des TMS et prévention des risques amiante et plomb.

16 % des journées de formation réalisées par le service sont des formations intra-entreprises. L'animation des **16 sessions intra-entreprises représente un total de 161,5 journées stagiaires et de 22,5 journées d'animation.**



Formations dispensées en 2021

Codes	Intitulés de stage	Durée (en jours)	Sessions réalisées	Présents réellement	Journées stagiaire	Journées animation
A0003	Obtenir les compétences en base de prévention	2	4	28	56	8
A0411	Analyser un accident de travail	3	4	33	99	12
A0412	Analyser une situation de travail	3	1	9	27	3
A0410	Améliorer son document unique	2	3	23	46	6
A0004	Accueil des nouveaux en entreprise - Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur	1	1	5	5	1
B0310	Chefs d'entreprise- Engager une démarche de prévention	1	6	58	58	6
B0414	Devenir animateur de prévention des risques professionnels	1	1	4	4	1
C0108	Améliorer la performance des opérations de construction (Coût-Délai-Qualité) en intégrant des mesures de prévention dans la conduite d'un projet	2	6	56	112	12
C0301	Évaluer et prévenir les risques dans les plates-formes et entrepôts	2	1	5	10	2
D0101	Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)	1	12	92	92	12
D0104	Prévenir les TMS de son établissement	3	2	12	36	6
D0302	Évaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention*	1	1	5	5	1
D0410	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	3	3	25	75	9
D4012	Agir en prévention des risques psychosociaux : intégrer les RPS dans son document unique	2	1	7	14	2
D0605	Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	3	4	26	78	12
D0609	Les bases de la ventilation pour le captage à la source des polluants	1	2	6	6	2
D0610	Piloter et manager sa démarche de prévention des risques chimiques pour les TPE	1	1	6	6	1
D0615	Utilisation de l'outil SEIRICH dans la demande d'évaluation du risque chimique	1	1	7	7	1
D0707	Connaître le rôle et les obligations des donneurs d'ordres en présence d'amiante (désamiantage-maintenance et entretien)	2	3	32	64	6
D1601	Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives (ATEX)	2	2	17	34	4
D1701	Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb (déplombage-maintenance et entretien)	2	4	39	78	8
	Stages inter-entreprises		63	495	912	115
	Stage intra		16	125	161,5	22,5
	TOTAL INTER + INTRA		79	620	1073,5	137,5
	Formations internes		19	235	607	11
	Formations partenaires		5	54	52	5
	TOTAL GÉNÉRAL		103	909	1732	153

PARTENARIAT DE FORMATION

Au travers des partenariats de formation, le service vise à :

- intégrer la prévention dans les compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation initiale et continue des salariés ;
- promouvoir la prévention et les valeurs de la branche ;
- déployer les formations à la prévention ;
- saisir des opportunités de synergies avec différents acteurs de la formation.

● Éducation nationale (Académies de Créteil, Paris et Versailles)

La Cramif, avec la participation de l'INRS, a poursuivi le partenariat avec les académies de Créteil, Paris et Versailles. Conformément à l'accord-cadre entre le Ministère de l'Éducation nationale et la branche AT/MP, **une convention régionale de partenariat pour l'enseignement en santé et sécurité au travail (ES&ST)** a été signée avec les trois académies d'Île-de-France pour 3 ans (période 2020-2022).

Dans ce cadre, les trois centres ressources académiques pour l'enseignement pour la santé et la sécurité au travail (ES&ST) ont réalisé des formations de 182 enseignants et ont accompagné des démarches d'établissements visant à intégrer la prévention dans la formation des élèves des filières techniques et professionnelles (du CAP au BAC+2). Cependant, l'impact de la crise sanitaire a réduit de 49 % le nombre de formations de formateurs ES&ST au niveau francilien.



À fin 2021, l'Éducation nationale disposait en région Île-de-France de 3 752 enseignants ou formateurs titulaires de compétences spécifiques en ES&ST, et 110 formateurs de formateurs. 15 789 élèves ont ainsi été formés, au cours de l'année scolaire 2020-2021.

On note ainsi une hausse de 2 % par rapport à 2019-2020, notamment dans les domaines suivants : SST, PRAP-IBC (Industrie, BTP et Commerce), PRAP-2S (Sanitaire et Social), Prévention des risques électriques, Échafaudages (R 408).

Par ailleurs, la Cramif représente le réseau des caisses régionales de la branche AT/MP au comité de pilotage ES&ST concernant les actions à mener au sein du réseau FORMIRIS, organisme national responsable de l'élaboration de la politique de formation de l'enseignement privé sous contrat. Elle coordonne par délégation la dotation financière délivrée par la Cnam à la réalisation des projets pédagogiques, au déploiement des TutoPrév' Pédagogie et à la mise en place de formations pour les enseignants, dans le cadre de la convention nationale signée pour les années 2021-2022.

Quelques points à souligner pour 2021 :

- poursuite du déploiement du dispositif TutoPrév® Pédagogie par la formation d'enseignants dans les secteurs de l'Aide et soins à la personne (37 enseignants de l'académie de Versailles), de la logistique et du transport routier de marchandises (13 enseignants des académies de Paris et Versailles) ;
- accompagnement du centre de ressources ES&ST de l'académie de Paris pour organiser un concours vidéo sur leur tenue professionnelle, premier reflet de leur futur métier, et surtout premier équipement

de protection individuel. 35 jeunes en formation initiale en voie professionnelle se sont engagés. Les trois lauréats du concours « La voie pro, en toute sécurité » ont bénéficié d'un tournage de leur vidéo par des professionnels de l'audiovisuel ;

- participation au groupe intersession de formation initiale concernant l'accueil en entreprise (accueil des nouveaux et formation tuteurs en entreprise).

● Enseignement supérieur

La Cramif a poursuivi le **travail de sensibilisation des écoles d'enseignement supérieur à la santé et sécurité au travail (S&ST)**.

Deux nouvelles conventions tripartites ont été signées avec des écoles possédant des campus en Île-de-France mais aussi dans d'autres régions. Ainsi, une convention a été signée entre l'ESTACA, la Carsat Pays de la Loire et la Cramif, une seconde l'a été entre l'IPAG, la Carsat Sud-Est et la Cramif.



Ainsi à fin 2021, cinq conventions sont actives (Icam Paris Sénart, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, IMT BS, ESTACA et IPAG).



12 interventions ont été réalisées dans des écoles d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieur, écoles de commerce et de management afin de les accompagner dans l'action de sensibilisation de leurs étudiants à la S&ST.

Par ailleurs, sept écoles franciliennes ont inscrit leurs étudiants à l'enseignement à distance de l'INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ». Ainsi **1 630 étudiants ont été formés et 78 % ont obtenu leur attestation de réussite.**

● Formation interne au service prévention

Le service assure aussi la formation technique des préventeurs de la Cramif, en complément des formations dispensées par l'INRS. Ainsi, en 2021, une vingtaine de sessions de formation ont permis de former 235 stagiaires.



© Gael Kerbaol - INRS

6. INFORMATION

DIFFUSION DE PUBLICATIONS INRS

La Cramif a traité 203 demandes de documents.

De nombreux documents sont directement téléchargeables via le site internet de l'INRS. Néanmoins, **47 755 documents - INRS ont été diffusés** (42 472 brochures et 5 283 affiches).

Les documents relatifs au travail sur écran, fiche métier (maçon, plombier, électricien) ainsi que les affiches concernant les pictogrammes des dangers des produits sont les plus demandés.

Les vidéos de l'INRS sont disponibles sur son site internet et sa chaîne YouTube.

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque assure **une veille technique et réglementaire** en incluant une certaine de références dans la base de données, en alimentant quotidiennement l'espace dédié de l'Intranet des actualités « prévention » et en diffusant, l'information auprès des agents du service.

Le service est abonné à une soixantaine de revues (essentiellement numériques). Le sommaire des revues est diffusé hebdomadairement à l'ensemble du personnel : 300 demandes d'articles ont été traitées.

Les documentalistes répondent aux sollicitations extérieures émanant des préventeurs en entreprises, médecins du travail, étudiants, etc. Ces sollicitations se font par téléphone (trois par semaine, en moyenne) et une trentaine a été formalisée par écrit en 2021.

COMMUNICATION

● Manifestations

- Mars 2021 : Événements inscrits dans le cadre du partenariat portant sur le risque routier (77) ;
- 03/06/2021 : 3^{ème} rendez-vous du Club MOA ;
- 16/06/2021 : Prévention des risques chimiques liés aux poussières de silice cristalline dans le secteur du BTP ;
- 17/06/2021 : Programme de prévention TMS Pros ;
- 17/06/2021 : Prévention des risques liés aux poussières de bois dans les magasins de bricolage ;
- 18/06/2021 : Prévention des risques chimiques liés au plomb dans le secteur du BTP ;

- 18/06/2021 : Prévention des risques liés aux poussières de bois dans les menuiseries ;
- 24/06/2021 : Regards croisés patients-professionnels sur le maintien et retour à l'emploi chez les patients atteints de cancer ;
- 24/09/2021 : Congrès des maires de Seine-et-Marne (77) ;
- 13/10/2021 : Journées des maires (Ouest Parisien) ;
- 14/10/2021 : La démarche TMS Pros dans le secteur sanitaire et médico-social : présentation des outils spécifiques et temps d'échanges ;
- 28/10/2021 : Salon TechBat (78) ;
- 16/11/2021 : Prévention des risques liés à l'exposition des salariés au formaldéhyde ;
- 26/11/2021 : 5^{ème} rendez-vous Prévention du BTP (77).

● Trophées Cramif 2021



Au titre de l'année 2021, la Cramif a attribué six trophées à des entreprises pour leurs démarches exemplaires ou innovantes de prévention mises en œuvre.

Pour des raisons liées au contexte sanitaire, la cérémonie de remise des trophées a été reportée en avril 2022.

● Récompenses

13 récompenses ont été attribuées en 2021 pour soutenir des démarches de prévention individuelles, au titre de l'article R. 422-6 du Code de la Sécurité sociale.

Les lauréats 2021 se sont répartis de la manière suivante :

- sept médailles de bronze INRS ont été attribuées à des membres de CTR ;
- une médaille d'argent INRS a été attribuée à un membre CTR ;
- trois médailles Cramif pour des salariés d'entreprises franciliennes afin de les récompenser pour leurs actions dans le cadre de leurs missions de prévention ;
- une récompense en espèce pour un salarié électricien ayant imaginé une solution innovante de prévention d'accidents du travail ;
- une récompense en espèce pour un salarié cuisinier ayant réalisé un acte de sauvetage et de secourisme.



© Xavier Grenet

5

DIRECTION TARIFICATION ET RECONNAISSANCE



1. DÉPARTEMENT TARIFICATION

Dans la période contrainte liée à la crise sanitaire, le département tarification a pérennisé les diverses mesures mises en place depuis l'arrivée de la pandémie, pour garantir la qualité du service rendu.

PLAN D'ACTION/PROJET DE SERVICE 2018-2022 DU DÉPARTEMENT TARIFICATION



1 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DES TAUX EN S'APPUYANT SUR UN DISPOSITIF RATIONALISÉ DE MAÎTRISE DES RISQUES



2 - SIMPLIFIER ET DÉMATÉRIALISER TOUT EN RESPECTANT LES NOUVELLES RÈGLES SUR LA PROTECTION DES DONNÉES



3 - AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL



4 - DÉVELOPPER LA RELATION CLIENT AVEC LES PUBLICS EN OFFRANT DES SERVICES NOUVEAUX ET EN S'APPUYANT SUR DES PARTENAIRES

ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT TARIFICATION

Le département tarification **calcule et notifie le taux de cotisation qui couvre les risques accidents du travail et maladies professionnelles**. Il assure la promotion des téléservices en relation avec les partenaires et informe les employeurs des évolutions réglementaires.

GÉRER L'ENTREPRISE

CLASSEMENT DES RISQUES

Le classement d'un établissement est fonction de l'activité principale réellement exercée par le plus grand nombre de salariés dans ledit établissement. Un code risque permettant de déterminer le taux de tarification applicable lui est attribué. La nomenclature des codes risque comporte 205 codes risques, hors codes associés au taux fonctions supports de nature administrative (TFSNA) et catégories particulières (VRP multiscartes, employés de maisons, etc.). Dans le cadre de ses missions et de la COG 2018-2022, le département tarification procède annuellement à la révision du classement des établissements.

En 2021, les opérations de révision ont amené le département à réétudier le classement de plus de 9 500 sections d'établissements. Il s'agit pour l'essentiel, d'établissements dont le classement n'avait pas été revu depuis plus de 10 ans. Dans 97 % plus de des cas, le classement a été maintenu.

GÉRER LE COMPTE AT/MP

GESTION DES COMPTES

Le département tarification a pour mission de **gérer les comptes AT/MP des établissements employeurs de la région** à partir des enregistrements issus des déclarations sociales nominatives (DSN), des déclarations d'accidents du travail (DAT) et des déclarations de maladies professionnelles (DMP) et prestations associées, ainsi que des contestations des employeurs.



En 2021, 506 600 comptes employeurs étaient actifs au niveau régional.

	2017	2018	2019	2020	2021
Comptes actifs fin d'exercice	486 136	486 679	486 997	493 089	506 600
Mises à jour saisies	324 630	337 964	333 874	279 213	288 290
Correspondances	20 968	11 149	16 683	12 088	6 453

La baisse du nombre de correspondances constatée entre 2019 et 2020 s'est poursuivie en 2021. Elle s'explique par le développement des échanges numériques (près de 9 000 courriels ont été reçus) et dans une moindre mesure par la diminution des recours gracieux (voir tableau infra).

IMPUTATION DES SINISTRES

Le département tarification procède à l'imputation des accidents du travail (AT), accidents du trajet, et des maladies professionnelles (MP) reconnus par les CPAM.



L'imputation consiste à **enregistrer sur le compte de l'employeur l'ensemble des dépenses financières (prestations) consécutives à des sinistres reconnus.**



74 % des AT et trajets sont imputés automatiquement dans le système d'informations. **Ces données sont prises en compte pour calculer les taux de cotisation.**

En outre, ces éléments financiers alimentent les statistiques financières et permettent de calculer les coûts moyens, les taux bruts et les majorations (M1 trajet, M2 charges générales, M3 compte spécial et M4 pénibilité) au niveau national.

Type de sinistres	2017	2018	2019	2020	2021
AT et trajets imputés en manuel	69 605	70 426	65 430	47 806	50 528
AT et trajets imputés en automatique	202 487	224 987	211 434	160 075	172 310
MP imputées en manuel	11 394	8 363	8 925	7 165	9 366
Total	283 486	303 776	285 789	215 046	232 204



CODIFICATION

À partir des informations figurant sur les DAT/DMP, le département tarification codifie des accidents du travail ou trajets reconnus avec au moins quatre jours d'arrêts prescrits, et toutes les maladies

professionnelles reconnues. **En 2021, près de 41 % des AT et accidents de trajets imputés ont été ainsi codifiés.**

Ces éléments de codification alimentent les statistiques technologiques et servent de base à toute la politique de prévention des risques professionnels.

Type de sinistres	2017	2018	2019	2020	2021
AT ou trajets codifiés	103 313	121 696	119 547	97 003	94 188
MP codifiées	11 394	8 363	8 925	7 165	9 366

NOTIFIER LES TAUX DE COTISATION



En 2021, le département tarification a notifié 594 372 taux de cotisation dont 532 702 en taux collectif (soit près de 90 % des notifications) et 61 670 en taux calculé (soit un peu plus de 10 %).

La différence entre le nombre de comptes actifs et le nombre de notifications adressées, correspond aux tarifications modificatives effectuées tout au long de l'exercice (reclassement d'activité, application de décisions de justice, recours gracieux, majorations/minorations, etc.)

Notifications par mode de tarification	2017	2018	2019	2020	2021
Notifications de taux collectifs	433 809	518 118	509 725	511 236	532 702
Notifications de taux individuels	31 195	38 317	44 612	39 599	37 197
Notifications de taux mixtes	26 856	30 099	29 816	26 755	24 473

Issus du tableau de bord de la tarification (SNTRP)

GÉRER LES RECOURS GRACIEUX ET CONTENTIEUX

L'évolution des recours gracieux et contentieux, représentée tous motifs confondus dans le tableau général ci-après, est un indicateur de la qualité du service rendu aux employeurs. La baisse régulière du nombre de recours gracieux constatée ces dernières années se poursuit.



En ce qui concerne les recours gracieux, une procédure d'accompagnement des décisions défavorables a été mise en place.

La démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la relation client, consiste, pour certaines situations, à contacter téléphoniquement les entreprises afin de leur expliquer la décision de la caisse, avant qu'elles ne reçoivent le courrier de rejet.

Contestations (tous motifs confondus)	2017	2018	2019	2020	2021
Recours gracieux (RG)	1 823	1 206	1 130	1 107	840
Recours contentieux	80	108	66	77	71

GÉRER LA RELATION CLIENT ET L'OFFRE DE SERVICE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de relation de service, le traitement des sujets en lien avec les risques professionnels fait l'objet d'une organisation spécifique pour le public « Entreprises ».

Cette organisation se traduit par la mise en œuvre d'un niveau 1 du contact entreprise assuré par les plateformes téléphoniques franciliennes pour les questions simples.

Lorsqu'une expertise technique est requise, les appels sont pris en charge par le département tarification. Ainsi 1 198 demandes de niveau 2 ont été prises en charge, à plus de 98 % dans un délai inférieur à 48 heures.

Une des unités du département tarification est plus particulièrement axée sur la gestion du risque et la gestion de la relation client, cette unité « GDR/ GRC » a pour missions principales :

- le recueil d'informations sur l'activité exercée par les entreprises ;
- l'information et le conseil aux entreprises sur les règles de tarification, sur les offres de services et sur l'Institution.



1 282 démarches en entreprise, téléphoniques ou par courriels ont été effectuées en 2021. Cf. tableau ci-après

Motifs de démarche	2017	2018	2019	2020	2021
Promotion du taux unique	-	-	-	1 232	82
Recours gracieux	218	65	16	13	6
Courrier (employeurs, prévention, Urssaf, etc.)	149	93	53	10	4
Liasse (création, transfert, fusion ou changement d'activité)	124	67	17	5	3
DAT	62	33	12	2	1
Révision d'activité	22	13	58	753	1 170
DADS	12	5	0	1	0
Divers	486	364	109	60	16
TOTAL	1 073	640	265	2 076	1 282

Les nouvelles méthodes d'investigations mises en place au sein des unités de productions, ont permis de revoir les modalités d'intervention en entreprises, **1 170 démarches ont été effectuées dans le cadre de la révision des sections d'établissement**. Au-delà de l'activité habituelle, l'unité s'est mobilisée dans l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'adhésion à la dématérialisation de la notification des taux AT/MP, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022. À ce titre, plus de **21 517 entreprises ont bénéficié directement ou indirectement d'un accompagnement**, réparties ainsi :

- 28 cabinets comptables pour un total de 21 448 clients ;
- 69 entreprises pour un total de 1 538 établissements



À fin 2021, un peu plus de **54 % des entreprises ont adhéré à ce service en ligne** proposé par Net entreprises.



MAÎTRISER LE RISQUE

Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie essentiellement sur le référentiel national de processus (RNP) opposable depuis le 1^{er} juillet 2018 ainsi que sur les plans de contrôles mis en œuvre.

Ces plans de contrôles sont constitués :

- d'un plan de contrôle socle de l'agent comptable (PCSAC) destiné à prévenir essentiellement des anomalies avec incidence financière ;

- d'un plan de contrôle local de l'agent comptable (PCLAC) destiné à prévenir des risques locaux non couverts par le PCSAC ;

- de deux plans de contrôle ordonnateur (PCLO et PCSO) qui s'articulent avec le PCSAC en prenant en charge certains des risques non couverts et en évitant les redondances inutiles.

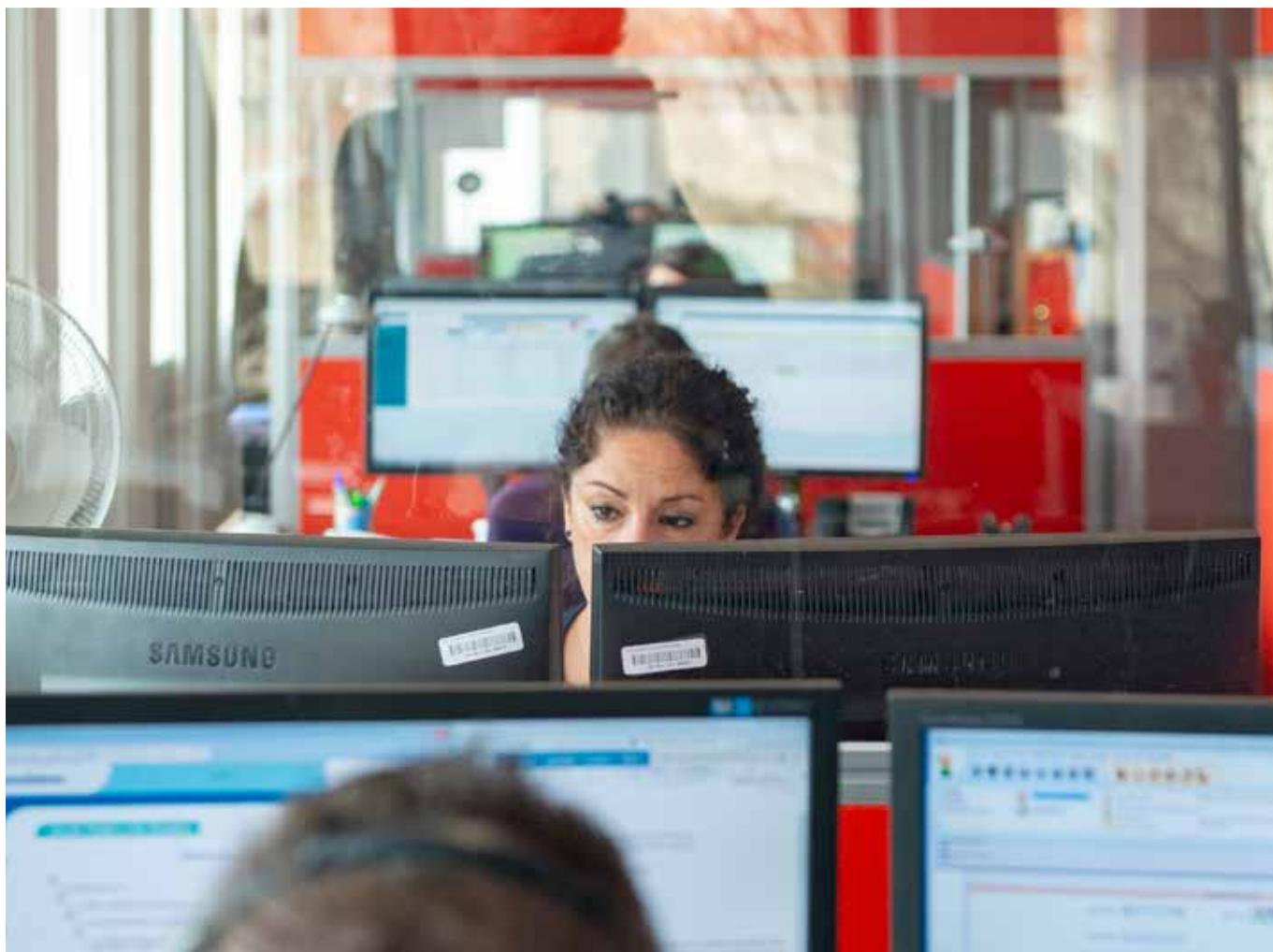
Le PCSAC tarification a été instauré en 2015. Suite aux constats de la Cour des comptes faisant état de points d'amélioration, un groupe de travail national, composé de représentants des Carsat et de la Cramif, et piloté par l'agent comptable de la Cramif a été constitué pour réviser le PCSAC. Ce groupe de travail est piloté par l'agent comptable de la Cramif.

Il est à noter que les réflexions du groupe de travail national permettent l'actualisation annuelle du référentiel de contrôle. Par ailleurs, le contrat d'interface tarification/direction comptable et financière (DCF) est actualisé chaque année.



Au titre du PCSAC 2021, 25 332 contrôles ont été réalisés et ont permis la détection de 886 anomalies avec incidence financière.

Les cinq contrôles pour lesquels un calcul d'incidence financière est possible a priori ont permis d'éviter 1 191 138, 31 € de préjudices.



Résultats des contrôles du PCSAC 2021 - Octobre 2020 à septembre 2021

N° contrôle	Nom contrôle	Nb UO produites	Nb UO ciblées	Nb UO contrôlées	Taux de contrôle	Nb anomalies détectées	Nb anomalies avec IF	Taux anomalie avec IF	Montant des préjudices évités	Montant des préjudices subis	Montant des IF (incidences financières)
1	Contrôler les liasses de création des SE	80 958	3 988	3 988	100 %	155	123	3,8 %	44 908,60 €	0,00 €	44 908,60 €
2	Contrôler le traitement des signalements de la requête Tarif 2 (SE créées avec effectif > 8 sans prédécesseur)	1 757	1 757	1 757	100 %	149	149	8,48 %	0,00 €	0,00 €	- €
3	Contrôler le traitement des signalements de la requête Tarif 3 (SE radiées avec effectif > 8 sans successeur)	0	0	0	NS	0	0	NS	0,00 €	0,00 €	- €
4	Vérifier l'exacte imputation de l'AT sur une SE FSNA ou ETT (Entreprise de travail temporaire)	103	103	103	100 %	19	19	18,45 %	0,00 €	0,00 €	- €
5	Vérifier l'exacte imputation de l'AT sur une SE d'un établissement comprenant des multi SE	39 727	2 557	2 557	100 %	67	67	2,62 %	0,00 €	0,00 €	- €
6	Vérifier que l'imputation de la MP au compte spécial ou global est en adéquation avec la législation et les consignes	1 017	1 017	1 017	100 %	36	36	3,54 %	0,00 €	0,00 €	- €
7	Contrôler le traitement et la notification d'un taux modificatif	8 825	8 825	8 825	100 %	111	85	0,96 %	621 904,52 €	0,00 €	621 904,52 €
8	Contrôler la légitimité de la suppression des dépenses AT	0	0	0	NS	0	0	NS	0,00 €	0,00 €	- €
9	Contrôle des mises à jour sur les crédits (crédits hors procédure)	2 311	2 311	2 311	100 %	201	201	8,70 %	0,00 €	0,00 €	- €
10	Contrôle des mises à jour sur les crédits (anomalies DADS)	848	848	848	100 %	51	51	6,01 %	0,00 €	0,00 €	- €
11	S'assurer de l'exécution et de l'exploitation de la requête Tarif 11 (SE non notifiées)	0	0	0	NS	0	0	NS	0,00 €	0,00 €	- €
12	Contrôle des calculs des taux manuels hors SNTRP en conformité avec les consignes et les outils nationaux (fiche DOCTAR et calculatrice CNAM)	967	967	967	100 %	30	22	2,28 %	361 542,92 €	0,00 €	361 542,92 €
13	Contrôler le traitement et la notification des premiers taux Fonction support de nature administrative (FSNA)	632	632	632	100 %	39	36	5,70 %	47 296,35 €	0,00 €	47 296,35 €
14	Contrôler le traitement et la notification d'un premier taux calculé	2 327	2 327	2 327	100 %	28	18	0,77 %	115 505,92 €	0,00 €	115 505,92 €
TOTAL		139 472	25 332	25 332	100 %	886	807	3,19 %	1 191 158,31 €	0,00 €	1 191 158,31 €

GÉRER LE RISQUE



La politique de gestion du risque et de lutte contre la fraude a été précisée sur la base d'un partenariat institutionnel renoué avec les CPAM de la région et l'Urssaf Idf.

La gestion du risque est garantie par le rapprochement des processus tarification et reconnaissance AT/MP.

Le département tarification contribue au programme régional de gestion du risque AT/MP à travers notamment des actions communes menées avec l'Urssaf IDF. Trois actions transverses ont été conduites en 2021 :

- L'utilisation erronée de taux de cotisations réduits
> Signalement du département tarification vers Urssaf (30 dossiers) ;
- les signalements de divergences constatées entre le(s) code(s) risque attribué(s) à l'établissement et l'activité réellement exercée
> Signalement de l'Urssaf vers le département tarification (31 dossiers) ;
- une action de formation/information construite en 2021 et devant être déployée en 2022 à l'attention des inspecteurs et contrôleurs Urssaf.

Par ailleurs, il existe des **conventions de partenariat signées avec chaque CPAM d'Île-de-France** afin d'assurer des transmissions de qualité permettant la fiabilité des fichiers respectifs, et notamment la bonne imputation au compte de l'employeur des conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AVEC L'URSSAF



Un partenariat a été déployé dans le cadre de la lutte contre la fraude ayant pour objectif d'identifier les pistes de coopération entre les deux branches Recouvrement et Assurance Maladie - Risques professionnels afin de mener une réflexion sur les situations à risque repérées par le département tarification (fraude, faute et abus).



Les lettres communes ACOSS/CNAMTS des 31 mars 2008 et 19 juillet 2011 ainsi que la lettre réseau LR-DRP 42/2019 visant les campagnes annuelles d'intégration des taux de cotisations AT/MP entre la branche recouvrement et la branche AT/MP, engagent les deux branches recouvrement et risques professionnels sur un socle commun concernant la gestion des taux d'accident du travail et maladies professionnelles. Ces engagements s'inscrivent dans un ensemble cohérent de rapprochements de fichiers et la mise en œuvre d'un enchaînement de traitements devant permettre à terme une concordance des bases des deux branches.

Par ailleurs, la convention régionale signée avec l'Urssaf d'Île-de-France en vue de garantir des transmissions et des échanges de qualité permettant de fiabiliser les fichiers respectifs, a été enrichie d'un volet « **lutte contre la fraude** ».

CONTRIBUER AUX TRAVAUX DU RÉSEAU NATIONAL

La participation du département tarification aux groupes de travail nationaux permet de **valoriser l'expertise régionale et de contribuer aux actions d'amélioration du processus au sein du réseau tarification.**

Le département tarification, le département des affaires juridiques et la direction comptable et financière ont contribué aux travaux de **11 groupes nationaux** : numérisation des documents, contentieux technique tarification, réorganisation du réseau, qualité de la base de données, crédits DSN, grands comptes tarification, anomalies d'intégration dans le système d'information, documentation métier, formation, PCSAC tarification, RNP tarification.

MISSIONS NATIONALES DÉLÉGUÉES À LA CRAMIF

● Startech

Le département tarification a contribué aux travaux de **refonte de la formation STARTECH** qui se décline en trois blocs de compétence (Bloc 1 : gestion de la relation client, Bloc 2 : contribution à la démarche de maîtrise des risques, Bloc 3 : gestion des droits de l'utilisateur) définis par l'Ucanss. Les travaux engagés sont axés sur l'alternance de séquences d'autoformation (via des diaporamas sonorisés ou du e-learning), et de classes virtuelles et ou en présentiel.

Une session Pilote a débuté le 6 décembre et sera suivie par trois autres sessions sur 2022.

● Documentation Métier Unique (DMU)

Le département Tarification participe à la rédaction et à la maintenance de la documentation métier des gestionnaires conseil en tarification accessible via Ameli Réseau.

À ce titre, le département tarification assure l'actualisation des fiches et des textes.

Ainsi en 2021, il a été procédé à l'intégration et à la publication de 105 fiches pour mise à jour ou création.

CONTENTIEUX DE LA TARIFICATION

Le département des affaires juridiques (DAJ) assure la gestion du contentieux de la tarification pour toutes les Carsat et CGSS.

Dans ce cadre sont rédigés l'ensemble des mémoires en défense à produire devant la Cour d'appel d'Amiens (juridiction qui remplace la CNITAAT depuis le 1^{er} janvier 2019) à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisation AT/MP, par assignation directe **devant la Cour d'appel d'Amiens, ou suite à un rejet par la caisse de leur recours gracieux : 468 mémoires ont été rédigés en 2021.**

Par ailleurs, en 2021, le déplacement du contentieux vers les tribunaux judiciaires concernant les maladies professionnelles (tendance observée en fin d'année 2020) s'est fortement accentué puisque le DAJ a rédigé 199 mémoires pour les tribunaux judiciaires ou la Cour d'appel.



Le nombre total de recours devant la juridiction spécialisée du contentieux de la tarification (Cour d'appel d'Amiens) et devant le contentieux général (Tribunaux judiciaires et Cours d'appel) est de 667 pour l'année 2021.

Les intérêts des Carsat sont défendus au cours des audiences devant la CNITAAT (pour tous les recours introduits devant cette juridiction jusqu'au 31/12/2018) : 38 affaires défendues en 2021 et devant la Cour d'appel d'Amiens 638 affaires défendues en 2021 au cours de 24 audiences (CNITAAT et CA) avec un taux de 86,6 % de dossiers gagnés.

Le DAJ procède également à l'analyse juridique systématique de tous les arrêts de la CNITAAT et de la Cour d'appel défavorables aux caisses (70 analyses d'arrêts en 2021), ce qui a permis de mettre en place une stratégie commune permettant de porter la position des caisses devant la Cour de cassation et de faire évoluer la jurisprudence en la matière (47 pourvois en 2021). L'information juridique et contentieuse est notamment diffusée

à l'occasion des réunions des comités de pilotage avec les Carsat et CGSS qui est un lieu d'échanges avec les équipes des services tarification.

La contribution du DAJ, via la participation à des groupes de travail auprès de la Cnam, s'étend également à la rédaction de fiches métiers sur différentes thématiques, des modèles de courriers et argumentaires divers que la Cnam diffuse au réseau.

Enfin, le DAJ a élaboré en 2021 un kit pour les CPAM et Carsat destiné à organiser les modalités d'intervention des Carsat devant le contentieux général (tribunaux judiciaires et Cours d'appel).

2. DÉPARTEMENT RECONNAISSANCE

Ce département regroupe au sein d'une même entité, des unités ayant pour objet la réparation des atteintes liées aux risques professionnels. Son public est le salarié.

FAUTES INEXCUSABLES

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur un rapport d'enquête établi par le service prévention, s'il existe, est transmis à la victime, à ses ayants-droit, ou à l'avocat (trois en 2021).



GESTION DES REGISTRES DE DÉCLARATION D'ACCIDENTS DU TRAVAIL BÉNINS

La caisse régionale ne délivre plus les registres des accidents bénins.

Le décret du 29 Avril 2021 en application de la loi de financement de la Sécurité sociale 2021, a fait évoluer les modalités de délivrance, de

réception et d'archivage du registre des accidents du travail bénins pour les entreprises.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'entreprise lorsqu'elle répond aux conditions prévues, peut détenir un registre, après en avoir informé la caisse régionale mais sans accord préalable de cette dernière. Elle devient le propriétaire de ce registre pour une durée de cinq ans.

AIDE À LA RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance des maladies professionnelles, l'unité CPAM/CRRMP du département reconnaissance est chargée :

- de la rédaction des réponses aux demandes d'avis des CPAM, (informations relatives aux produits utilisés aux risques afférents au poste de travail et à la connaissance de l'entreprise, etc.) ;
- de la préparation des synthèses des dossiers soumis au Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles.

Cas des maladies visées au 6^{ème} alinéa de l'article L.461-1 du code de la Sécurité sociale :

Les dossiers adressés au CRRMP au titre du 6^{ème} alinéa sont ceux pour lesquels une ou plusieurs des conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies.

Cas des maladies visées au 7^{ème} alinéa de l'article L.461-1 du code de la Sécurité sociale :

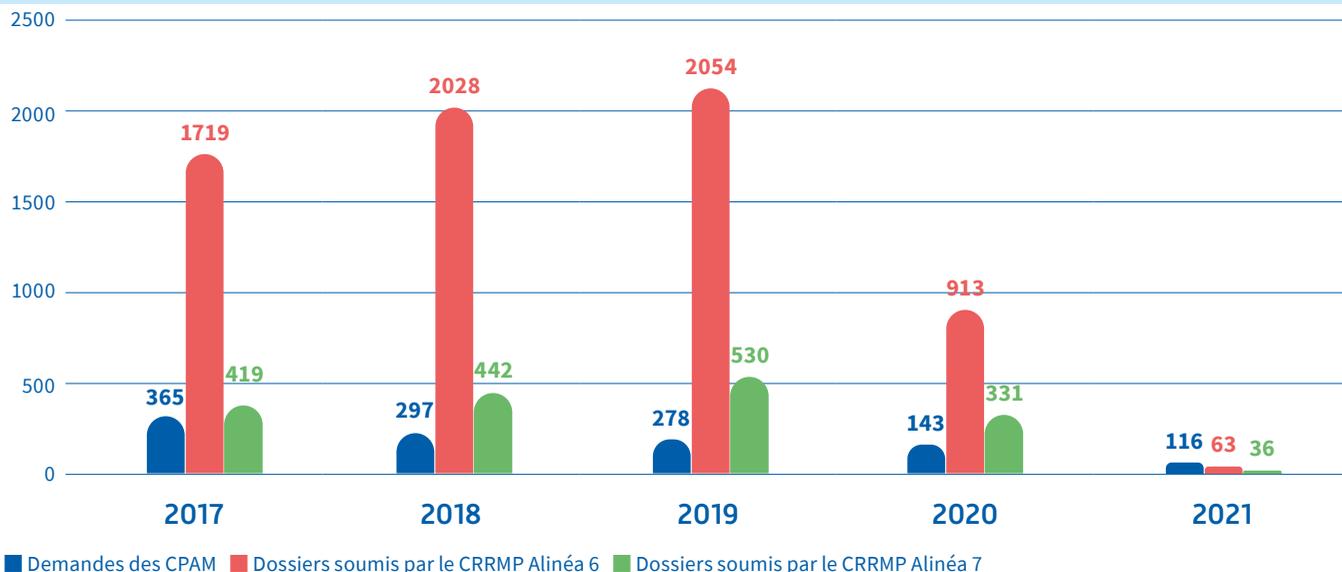
Les dossiers adressés au CRRMP au titre du 7^{ème} alinéa sont ceux pour lesquels une maladie caractérisée n'est pas désignée dans un tableau. Cette maladie peut être reconnue d'origine professionnelle s'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de la victime ou une incapacité permanente au moins égale à 25 %.

À compter du 1^{er} septembre 2020, suite aux nouvelles dispositions prévues par l'arrêté du 19 décembre 2019, seuls les dossiers chimie et cancers sont traités en séance.

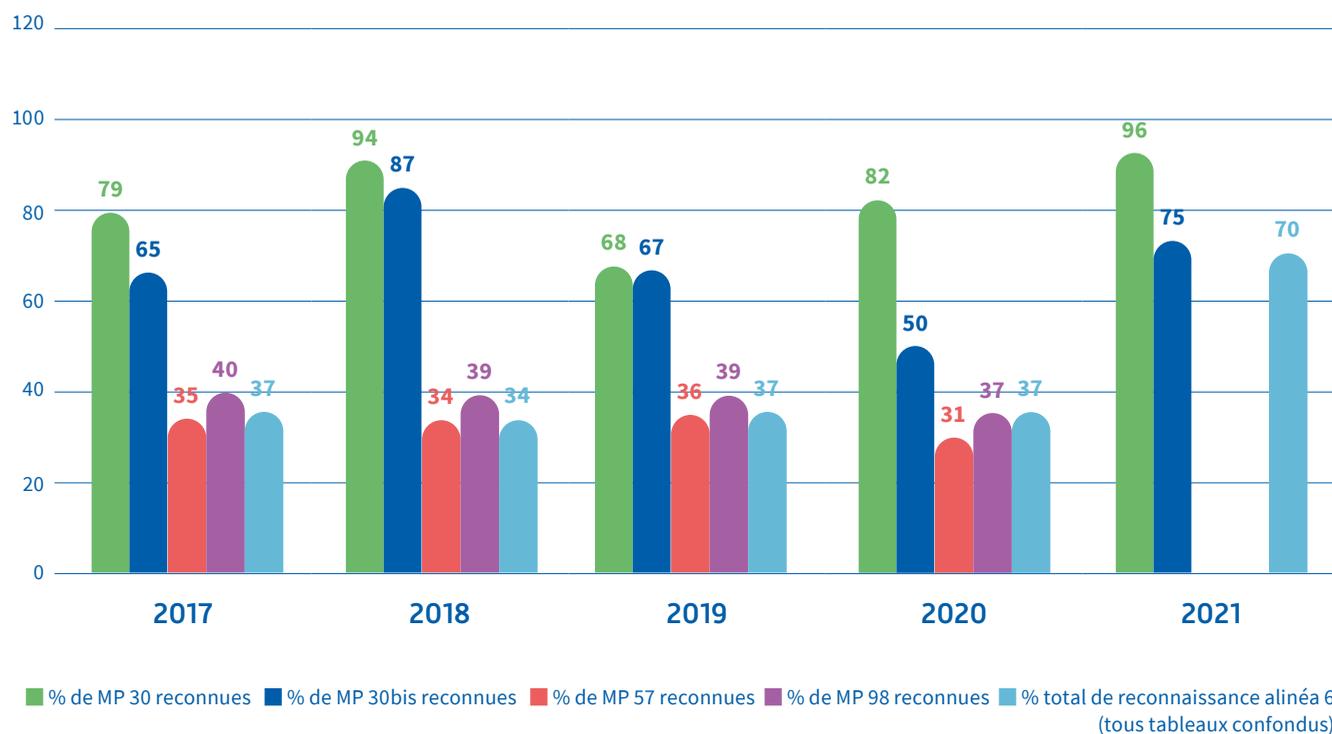
On constate une baisse significative en 2021 car les 4/5 des dossiers pour le CRRMP concernaient les TMS dans les années précédentes.

Un partenariat est en place avec le service prévention, et des ingénieurs référents ont été désignés pour apporter une expertise technique dans l'instruction de ces dossiers.

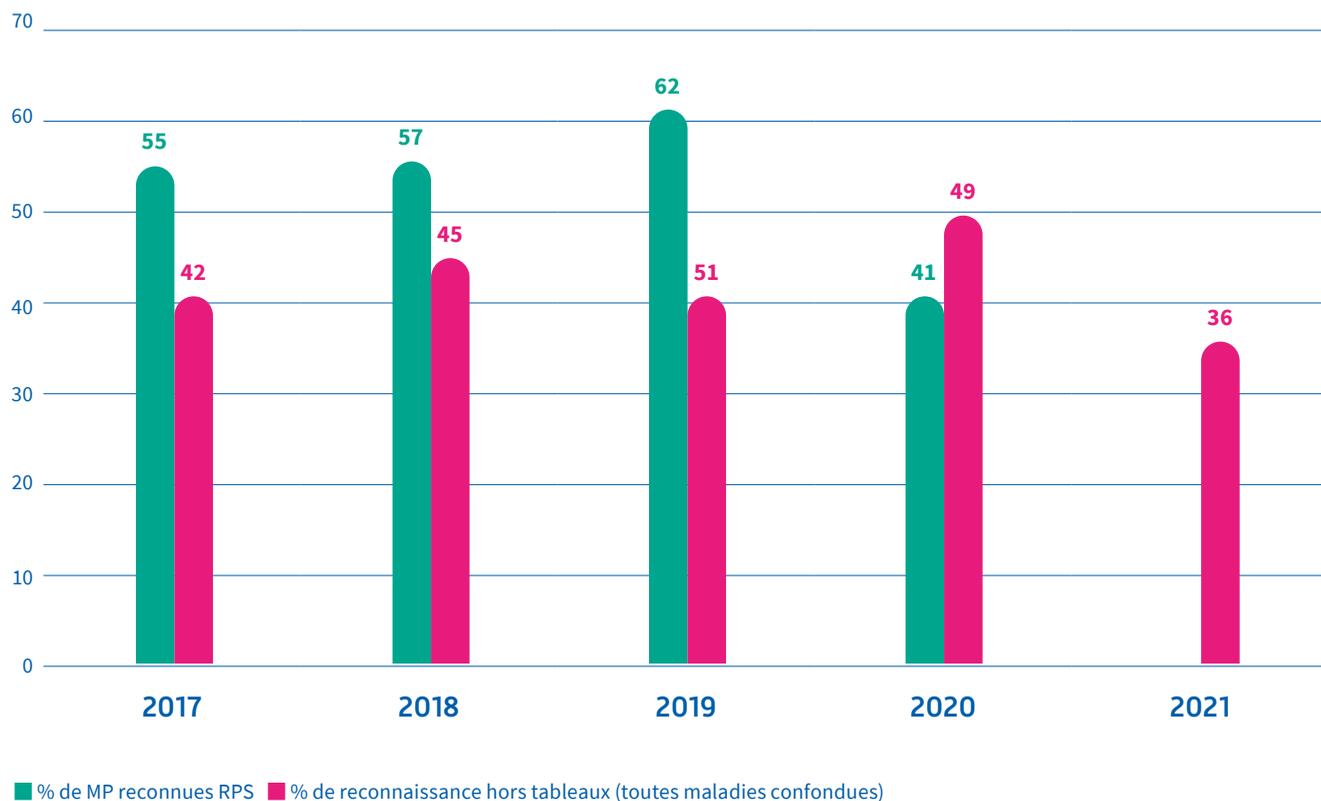
Aide à la reconnaissance des maladies professionnelles



Taux de reconnaissance – Alinéa 6



Taux de reconnaissance – Alinéa 7



À compter du 1^{er} septembre 2020, suite aux nouvelles dispositions prévues par l'arrêté du 19 décembre 2019, seuls les dossiers chimiques et cancers sont traités en séance. Les dossiers RPS ne sont plus traités par notre service depuis cette date.

COMMISSION PLURIDISCIPLINAIRE PÉNIBILITÉ

L'article 79 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites a créé une Commission pluridisciplinaire pénibilité dans chaque circonscription retraite.

La commission, après avoir pris connaissance des éléments de droit et de fait, décide si l'assuré remplit les conditions d'exposition aux facteurs de risques professionnels (article L.351 du Code de la Sécurité sociale) et si le lien entre l'exposition au risque et les séquelles est effectif.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de réunions de la commission	7	5	7	7	7
Nombre de dossiers présentés	38	50	50	42	44
Nombre d'accords	31	34	36	36	38
Nombre de refus	7	16	14	6	6
Nombre de dossiers ajournés	0	0	0	0	0

COMMISSION RÉCLAMATION COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION

La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a mis en place le compte professionnel de prévention de la pénibilité.

L'ordonnance du 22 septembre 2017 (décrets et arrêtés des 27 et 29 décembre 2017) renomme le dispositif en compte professionnel de prévention et transfère la gestion du dispositif à la branche AT/MP à compter du 1^{er} janvier 2018.

La commission réclamation compte professionnel de prévention (CRC2P) est chargée de rendre des avis motivés sur les réclamations des salariés liées à leur exposition à certains facteurs de risques.

2021	
Nombre de réunions de la commission	8
Nombre de dossiers présentés	68*
Nombre d'accords	15
Nombre de refus	71
Nombre de « Éléments recueillis ne permettant pas de statuer »	8

*Un dossier peut donner lieu à plusieurs avis

Répartition des décisions par facteurs de risques contestés

Facteur de risques	Année	Exposé	Non exposé	Ne permet pas de statuer	Total	
Travail de nuit	2017	1*			1	24
	2018	6	6		12	
	2019	4	6	1	11	
Travail en équipes successives alternantes	2018	2	13		15	32
	2019	1	15	1	17	
Travail répétitif	2018		3		3	15
	2019	1	10	1	12	
Bruit	2017			1*	1	15
	2018		6	1	7	
	2019		6	1	7	
Températures extrêmes	2019		6	1		7
Activités en milieu hyperbare	2019			1		1
		15	71	8		94

*Dossiers 2017 : exception à la forclusion

PARTENARIATS

Une aide est apportée par le département reconnaissance concernant la déclaration d'un accident du travail pour les intérimaires d'Île-de-France, avec la mise à disposition de la déclaration préalable aux CPAM.

COMMUNICATION

Afin de sensibiliser les entreprises aux nouvelles modalités de la gestion des registres AT bénins, deux campagnes de courrier ont eu lieu en début d'année 2021 et au mois d'octobre 2021 ainsi qu'une information sur cramif.fr.

6

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS CPG OBTENUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021



Type d'action	Indicateur	Définition	Score maximum	Score obtenu
1.01 - TMS Pros	E2	% établissements actifs Saison 1 et 2 ayant validé sa fiche administrative TMS Pros V2	30	30
	E3	% établissements actifs Saison 1 et 2 ayant validé sa fiche administrative TMS Pros V2	40	38
	E4	% établissements actifs Saison 1 et 2 ayant validé sa fiche administrative TMS Pros V2	20	16
1.02 - Risques chutes Pros	B1	Faire la promotion de mesures-socles auprès des MOA pour intégration dans les pièces marchés	30	30
	B2	Intervention sur chantier pour promouvoir et déployer la mutualisation des moyens de prévention	20	20
	B3	Nombre de participants par profil aux actions validées	15	15
	C2	Nombre de standards conçus par inter-région dans les entreprises dans lesquelles une analyse AT a été réalisée en 2019	25	25
1.03 - Risque chimiques Pros	RC2	Part des entreprises ayant établi un plan d'action	40	40
	RC3	Part des entreprises ayant vérifié l'efficacité des mesures de prévention mises en œuvre	25	22
	UT	Campagne des unités techniques	25	25
1.04 - PAR	I1	Réalisation d'un bilan annuel pour chaque programme	45	45
	I2	Mesure du taux de mise en œuvre des programmes d'actions régionaux conformément aux actions initialement prévues	45	45
1.05 - Formation	ES2	Taux de réalisation du plan d'action régional pluriannuel validé par la CNAM et de l'atteinte des objectifs prévisionnels de l'année échue : actualisation de la liste	15	15
	EP	Mesure du taux de mise en œuvre des programmes d'actions régionaux	15	15
1.06 - Risques Psychosociaux	RPS2	Travaux d'ingénierie de prévention, capitalisation et déploiement de l'offre de service nationale (formation et réseau de consultants)	20	20
1.07 - Expérimentations	EXP1	Compte rendu d'activité de l'année Aide et soins à domicile	15	15
	EXP2	Compte-rendu d'activité de l'année CLST	15	15
1.08 - Grands Comptes	P2	Stratégie nationale formalisée et partagée sur le site TMS Pros	20	20
1.09 - TPE	TPE1	Construction : Nb d'étapes et de livrables validés / Nb prévus kits métiers	30	30
	TPE2	Pack de com et alerte prévention	35	35
1.10 - Taux de satisfaction Entreprises partie prévention		Part de répondants « très satisfaits » et « assez satisfaits » sur trois questions	5	0

2.01 - Budgets Contrats et SPTPE		Consommation des budgets	70	70
2.02 - Injonctions		Nombre moyen d'injonctions par préventeur	20	20
3.01 - Contribuer au réseau		Part du temps des IC et CS mobilisé à contribuer aux travaux du réseau (national)	40	40
3.02 - Productivité		Pourcentage d'augmentation annuelle du nombre d'établissements « cœur de cible » ayant bénéficié d'une intervention (codes A à I) / l'année de référence 2018	15	15
TOTAL PRÉVENTION			675	661
1.08 - Grands comptes		Nb d'entreprises démarchées / Nombre d'entreprises ciblées	20	20
1.10 - Taux de satisfaction Entreprises partie Tarification		Part de répondants « très satisfaits » et « assez satisfaits » sur trois questions	5	0
1.11 - Dématérialisation des taux AT/MP		Pourcentage d'adhésion à l'offre de dématérialisation de la notification de taux annuel des entreprises (suivi par Siret)	50	9
1.12 - Adhésion au taux unique		Nombre d'entreprises démarchées / Nombre d'entreprises ciblées	10	10
3.01 - Contribuer au réseau tarification		Participation (inter-région) à chaque groupe de travail, engagement par lettres de missions	40	40
3.03 - Suivi des instanciers Tarification		Traiter l'ensemble des instances avant le passage de la tarification annuelle	70	70
3.04 - Fiabilisation des données AT/MP		Réduire le niveau des détections des requêtes de fiabilisation des données	30	30
3.05 - Gestion de la base Employeur		Vérifier le classement de l'activité renseignée de la cible pour améliorer la base Employeur, SE active ciblées et révisées / Total SE ciblées	35	35
3.06 - Qualité des taux notifiés		Améliorer la qualité des taux notifiés	35	35
3.07 - Gestion des recours contentieux Tarification		S'assurer du traitement des demandes de recours gracieux dans les deux mois	30	30
TOTAL TARIFICATION			325	279
TOTAL GÉNÉRAL			1 000	940

ANNEXE 1

Actions du PRST3 pilotées par la Cramif

Sujet	Objectif	Démarche Générale du Projet	Pilote Référent
1.1 Culture de prévention	Renforcer et accompagner l'évaluation des risques	Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE	Cramif/DRIEETS
1.2 Culture de prévention	Agir par la formation	Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail et en management du travail	Cramif
1.6 Usure Professionnelle		Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)	Cramif
1.10 Cibler les risques prioritaires	Prévenir l'exposition aux produits chimiques	Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective	Cramif/DRIEETS
1.15 Cibler des risques prioritaires	Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied	Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs - Grand Paris - Maîtres d'ouvrage - Coordonnateurs SPS - Chutes	Cramif/OPPBTP
1.22 Cibler des risques prioritaires	Prévenir le risque routier professionnel	Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER	Cramif

ANNEXE 2

thématiques des séminaires CRPPE

Risques	Thématiques
Risque chimique	<ul style="list-style-type: none"> · Plomb et expositions particulières · Reconnaissance des cancers professionnels : le rôle-clé des oncologues · Foie, expositions professionnelles et toxiques · Silice cristalline · Expositions professionnelles aux nanoparticules : où en est-on en 2021 ? · Les atteintes cutanées en lien avec le travail dans le secteur du BTP · Etat des lieux et analyse du risque chimique vu au CCPP de Fernand Widal
Risque chimique / RPS	<ul style="list-style-type: none"> · Risque chimique, lésions psychiques : quand la psychologie rencontre la toxicologie
PDP	<ul style="list-style-type: none"> · Maintien et retour au travail après cancer : anticiper pour mieux prévenir
RPS	<ul style="list-style-type: none"> · Comment lancer une démarche de prévention collective des RPS en entreprise ? · RPS en entreprise et prévention : situations pratiques · Santé psychique des soignants - Programme ÉTAPE · RPS et atteintes de la santé psychique au travail : quel bilan au CCPP de Garches ? quelle prévention préconiser ? · Déclaration de maladie professionnelle et atteintes de la santé psychique au travail · Pathologies psychiques d'origine professionnelle : regards croisés du psychiatre et du préventeur de la santé au travail
Risque biologique	<ul style="list-style-type: none"> · Risque professionnel aspergillaire et de moisissures dans le BTP · Covid long
Autres risques	<ul style="list-style-type: none"> · Les troubles de l'horloge biologique des non-voyants · Rayonnements ionisants et grossesse · Bruit et travail · Troubles auditifs des téléphonistes-standardistes · Travail de nuit et rôle du médecin du travail · Cœur et travailleur de 50 ans : quelle prévention ?
Bilans d'activité	<ul style="list-style-type: none"> · 1 bilan/centre

GLOSSAIRE

ACOSS

agence centrale des organismes de Sécurité sociale

AGAPrev

applicatif national de gestion de l'activité prévention

ARACT

association régionale pour l'amélioration des conditions de travail

ARS

agence régionale de santé

AT

accident du travail

BTP

bâtiment et travaux publics

CA

conseil d'administration

CATEC

certificat d'aptitude au travail en espace confiné

CARSAT

caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CGSS

caisse générale de Sécurité sociale

CSE

comité sociale et économique

CLST

conception des lieux et des situations de travail

CMP

centre de mesures et contrôles physiques

CMR

agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

CNAM

caisse nationale d'Assurance Maladie

CNAV

caisse nationale d'Assurance Vieillesse

COG

convention d'objectif et de gestion

CPAM

caisse primaire d'Assurance Maladie

CPG

contrat pluriannuel de gestion

CPOM

contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CPPT

commission paritaire permanente de tarification

CPS

certificat de premier secours

Cramif

caisse régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France

CrAT/MP

commission régionale des AT/MP

CROCT

comité régional d'orientation des conditions de travail

CRPPE

centre régional de pathologies professionnelles et environnementales

CRRMP

comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles

CSPS

coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

CTN

comité technique national

CTP

commission temporaire de prévention

CTR

comité technique régional

DIADEME

dématérialisation et indexation automatique des documents et des messages électroniques

DAT

déclaration d'accident du travail

DDPIE

direction du développement des partenariats internes et externes

DRIEETS

direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DMP

déclaration de maladie professionnelle

DPP

direction pilotage et prospective

DRSM

direction régionale du service médical

DRRP

direction régionale des risques professionnels

DSE

direction des services extérieurs

DSN

déclaration sociale nominative

DST

direction des services techniques

EPICEA

base de données nationale des enquêtes AT mortels

EUROGIP

groupement d'intérêt public sur la prévention des AT et MP en Europe

EvRP

évaluation des risques professionnels

FFB

fédération française du bâtiment

FI

faute inexcusable

FNA

fédération nationale de l'artisanat automobile

GED

gestion électronique des documents

GDR

gestion du risque

HAS

haute autorité de santé

ICR

ingénieur conseil régional

IIMTPIF

institut interuniversitaire de médecine du travail Paris Île-de-France

IJ

indemnités journalières

INRS

institut national de recherche
et de sécurité

INSEE

institut national de la statistique
et des études économiques

LBC

laboratoire des biocontaminants

LTX

laboratoire de toxicologie industrielle

Médialog+

plateforme téléphonique régionale
(accessible aux entreprises par le 3679)

MOA

maître d'ouvrage

MOE

maître d'œuvre

MP

maladie professionnelle

OiRA

outil interactif d'évaluation
des risques en ligne

OPCO

opérateur de compétence

OPPBTP

organisme professionnel
de prévention du bâtiment
et des travaux publics

PCSAC

plan de contrôle socle
de l'agent comptable

PDP

prévention de la désinsertion
professionnelle

PRAP

prévention des risques
liés à l'activité physique

PRST

plan régional santé au travail

RNP

référentiel national
de processus

RPS

risques psychosociaux

RTS

réunion technique de service

SNTRP

système national de tarification
des risques professionnels

SIP

système d'information
et pilotage

SPSTi

service de prévention et de santé
au travail interentreprises

SPTPE

subvention prévention TPE

SST

sauvetage secourisme du travail

STARTECH

formation nationale
des gestionnaires conseils
tarification des risques professionnels

TMS

trouble musculo-squelettique

TPE

très petite entreprise

URSSAF

union de recouvrement des cotisations
de Sécurité sociale et
des allocations familiales

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

⊙ David Clair
(Directeur général)

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

⊙ François Blanchard
(Ingénieur conseil régional)

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ÎLE-DE-FRANCE

⊙ Direction de la communication
17-19 avenue de Flandre
75019 Paris

ICONOGRAPHIE

⊙ Cramif
iStock
Xavier Grenet
Claude Almodovar pour l'INRS
Gael Kerbaol - INRS
Serge Morillon - INRS
Philippe Castano pour l'INRS

RÉALISATION

⊙ Pôle graphique Cramif

IMPRESSION

⊙ Impression Cramif

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

DRRP Faits et Chiffres 2021

Cramif – Direction de la communication – Juin 2022

Cramif - Direction de la communication - 22014 - DL 06/22 - ISSN 2804-3650 - ©INRS - ©Cramif - ©Istock



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France